Chapitre dixième

10. Les territoires et les sites présentant un intérêt historique, culturel, esthétique et écologique

En vertu de l'article 5, premier alinéa, paragraphe 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit déterminer toute partie du territoire présentant pour elle un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique.

Riche par son histoire, la MRC est consciente de l'importance de son patrimoine bâti, de ses sites présentant un intérêt culturel et écologique et de la beauté des paysages. Partir à la découverte de ces territoires d'intérêt peut devenir un événement fort intéressant pour le touriste, mais également pour la population locale. L'ensemble de ces territoires d'intérêt contribue à la qualité et à la diversité de notre milieu de vie.

La MRC de L'Islet doit se donner le mandat de protéger et mettre en valeur les territoires présentant un intérêt historique, culturel, esthétique et écologique. Pour mieux comprendre l'importance de ces territoires, ces derniers seront traités individuellement. De plus, des orientations et des moyens d'intervention seront identifiés pour mieux développer et protéger les territoires d'intérêt.

10.1 Les territoires présentant un intérêt historique et culturel

10.1.1 La notion de patrimoine

Le patrimoine d'une communauté s'étend aux œuvres de ses artistes, de ses architectes, de ses musiciens, de ses écrivains, de ses artisans ainsi qu'à l'ensemble des valeurs qui donnent un sens à la vie. Il comprend les œuvres matérielles et non matérielles qui ont eu une influence sur la communauté, à savoir : l'architecture, les paysages humanisés, les œuvres d'art, les rites, les croyances, les festivités, les traditions et les techniques.

Le patrimoine exprime nos valeurs, notre art d'habiter et les pratiques constructives qui se sont développées sur notre territoire. Il est la mémoire d'une région dont il raconte l'histoire et encadre la vie. Il est source de fierté et participe à l'identité locale et régionale. De plus, par sa capacité à offrir beauté, culture et dépaysement, le patrimoine participe au développement socioéconomique de la région en offrant un cadre de découverte aux visiteurs.

10.1.2 Le portrait

Le territoire de la MRC de L'Islet constitue l'une des plus anciennes et des plus belles régions de l'Amérique française. Il présente un riche inventaire patrimonial et des panoramas d'une grande beauté. Le patrimoine bâti témoigne aujourd'hui de l'occupation humaine ancienne et de l'histoire de la région.

Amorcé au 17e siècle, le développement du territoire s'est tout d'abord concentré le long du littoral où une des premières

seigneuries a d'ailleurs été concédée sous le régime français. La Seigneurie des Aulnaies (1656) témoigne aujourd'hui du régime seigneurial de la Nouvelle-France avec son manoir seigneurial (1853) de style Regency et son moulin banal (1842).

Le village de L'Islet, secteur de L'Islet-sur-Mer, berceau de plusieurs marins et capitaines illustres, entretient un lien étroit avec la mer qui se manifeste à travers les monuments et sites de la localité. On peut y observer les maisons ancestrales à larmiers cintrés, la chapelle des Marins (1835) et l'église Notre-Dame-de-Bonsecours (1768) dont l'architecture remarquable trouve son reflet dans les nombreuses pièces d'orfèvrerie qu'elle abrite.

Plus loin, à l'embouchure de la rivière Trois Saumons, on retrouve les origines de Saint-Jean-Port-Joli avec sa concentration de bâtiments anciens témoignant de l'importance qu'a connue ce lieu au 19e siècle. On y retrouve entre autres un moulin banal, une petite chapelle, la maison Jean-Marie Babin, l'ancienne milice anglaise (maison Jean-Marie Bélanger) et le four à pain de l'ancien manoir seigneurial Philippe-Aubert-de-Gaspé.

Plus à l'est se localise le village de Saint-Jean-Port-Joli avec son église (1779) d'une grande qualité architecturale et par l'ensemble de la chapelle de procession. On retrouve également plusieurs éléments du patrimoine dispersés sur l'ensemble du territoire de la MRC constituant des repères de l'histoire locale et régionale tels que les églises, les chapelles, les écoles de rang, les croix de chemin, les calvaires, les moulins à eau, les granges-étables, les fournils, les laiteries et plusieurs styles architecturaux de maisons anciennes.

Église Notre-Dame-de-Bonsecours à L'Islet.

Dans la MRC de L'Islet, on retrouve de nombreux porteurs de tradition. La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est d'ailleurs surnommée la *Capitale de l'artisanat*. Cette renommée a débuté vers 1931, lorsque les frères Bourgault ont relancé une forme d'art traditionnel au Québec, la sculpture sur bois. D'autres artisans tels que Émilie Chamard, tisserande, et Eugène Leclerc, constructeur de bateaux miniatures, contribuèrent également à créer cette renommée en entraînant derrière eux une génération d'artisans. Aujourd'hui, la tradition se continue. Artistes et artisans s'inscrivent dans la lignée des créateurs et contribuent à la renommée de la région comme milieu artistique exceptionnel.

10.1.3 La problématique

Au niveau de la protection et de la reconnaissance, une dizaine de monuments historiques et plus d'une vingtaine d'œuvres d'art ont été classés par le ministère des Affaires culturelles en vertu de la *Loi sur les biens culturels* entre 1957 et 1982. Au niveau local, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a constitué un site du patrimoine

en 2006 et elle a cité un monument historique en 2007.

Depuis une vingtaine d'années, on constate un regain pour le patrimoine avec la restauration de bâtiments anciens et l'exploitation de sites patrimoniaux ainsi que la mise en œuvre d'activités d'interprétation. Pensons entre autres à la Seigneurie des Aulnaies, au Musée maritime du Québec et plus récemment au Musée de la mémoire vivante, à la

mise en valeur du cimetière *«Ad Sanctos»* sous l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies ainsi qu'à la création du Café du Bon Dieu, une entreprise vouée à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine religieux, installé dans le vieux presbytère de Saint-Roch-des-Aulnaies.

En 2001, la municipalité de L'Islet a adhéré à l'*Association des plus beaux villages du Québec* dans le but de promouvoir son patrimoine et ses paysages.

Pour sa part, après avoir adhéré pendant 5 ans au réseau *Villes et villages d'art et de patrimoine*, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'est vue désignée *Capitale culturelle du Canada* en 2005, en reconnaissance de ses réalisations dans le domaine des arts et de la culture. Suite à cette désignation, la municipalité a installé des panneaux d'interprétation qui relatent l'histoire du quai et de plusieurs bâtiments possédant un potentiel patrimonial ou architectural. Elle a également réalisé et adopté une nouvelle politique culturelle.

De son côté, le comité de la culture et du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies a élaboré une politique municipale de la culture et du patrimoine qui a été adoptée en 2007.

Dans le sud de la MRC de L'Islet, les foyers culturels Godend'Art situés à Saint-Adalbert, Saint-Pamphile et Tourville présentent aux visiteurs diverses œuvres des artistes et artisans locaux et divers objets liés au patrimoine et à l'histoire de la municipalité concernée.

Au niveau régional, la MRC de L'Islet participe depuis 2005 aux *Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches*. Cet événement permet la reconnaissance publique de projets en conservation et en mise en valeur du patrimoine.

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, la MRC de L'Islet a réalisé un inventaire architectural. On y a recensé de nombreux bâtiments dont la valeur patrimoniale a été établie en considérant l'époque de construction, l'état de conservation, l'état d'authenticité et le milieu environnant. Cet inventaire a permis de révéler que plusieurs propriétaires de

maisons anciennes ont entrepris des projets de rénovation et de restauration afin de maintenir ou de redonner le cachet original à leur bâtiment. Parallèlement, il a mis en lumière la disparition de bâtiments d'intérêt patrimonial (gares, écoles de village, maisons ancestrales, granges, silos en bois, fournils, laiteries et autres dépendances) de même qu'une dégradation et une altération du cadre bâti, soit par le manque d'intérêt, par le manque de moyens financiers, par la rénovation inappropriée au style du bâtiment (déclin trop large, disparition de la fenestration d'origine et des composantes traditionnelles telles que les planches cornières, les chambranles et les corniches) et par l'érection de nouvelles constructions en rupture avec la trame traditionnelle.

La MRC de L'Islet a également identifié au schéma d'aménagement et de développement 6 aires patrimoniales, soit le village de L'Islet-sur-Mer, le hameau du Trois-Saumons, le village de Saint-Jean-Port-Joli, la place de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies, le village des Aulnaies et le village de Saint-Cyrille-de-Lessard (voir cartes 10-2 à 10-6). Ces aires patrimoniales ont été déterminées en raison de la qualité de leur cadre bâti qui se définit par une proportion importante de maisons anciennes bien conservées par rapport à leur état d'origine, par un nombre restreint de constructions contemporaines et par la présence d'alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces villages ou hameaux villageois ont relativement bien conservé leur caractère ancien et, en général, ils s'organisent autour d'un élément significatif, le plus souvent une place de l'église ou un moulin.

Règ. 02-2023

À part les lieux de culte tels que les églises et les chapelles, les bâtiments classés ou cités monuments historiques et quelques maisons anciennes entretenues avec soin par leur propriétaire, le patrimoine bâti ne bénéficie pas de mesures de protection adéquates. En effet, aucune municipalité n'a adopté de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

On constate également qu'aucun bien classé ou cité n'appartient au patrimoine agricole. Pourtant, on retrouve plusieurs bâtiments et ensembles agricoles qui mériteraient d'être protégés.

De plus, plusieurs objets d'art et archives relatant l'histoire de la région sont conservés à l'extérieur de la MRC parce qu'il n'existe aucun musée sur le territoire pouvant les conserver adéquatement. Par exemple, une vingtaine d'objets de grande valeur de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours se retrouvent au musée du Québec.

Pour protéger davantage leur patrimoine, plusieurs outils de planification s'offrent aux municipalités. Elles peuvent se doter d'un outil qui conseille les propriétaires dans leurs interventions sur leur façade en instaurant un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans les secteurs d'intérêt (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, art. 145.15 à 145.20.1).

Elles peuvent par règlement citer tout ou partie d'un monument historique (*Loi sur les biens culturels*, art. 70) situé sur leur territoire et dont la conservation présente un intérêt public. Il peut s'agir d'un bâtiment ayant abrité un ou des personnages qui ont marqué l'histoire d'une localité ou d'une région. Ce peut être un bâtiment avec une architecture dont la signification pour

le milieu est remarquable, qu'il ait été conçu par un architecte ou soit le fruit de la tradition artisanale. Il peut s'agir d'un bâtiment représentatif d'une technique de construction, d'un mode d'ornementation, d'un traitement volumétrique particulier et original. Ce peut être également un bâtiment dont la fonction révolue confère un pouvoir d'évocation ou un potentiel d'enseignement du passé.

De plus, les municipalités peuvent aussi par règlement constituer en site du patrimoine (LBC, art. 84) tout ou partie de leur territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique. La notion de site du patrimoine permet de saisir des phénomènes d'ensemble, qu'ils soient d'ordre naturel ou culturel, c'est-à-dire un paysage, un jardin remarquable, une concentration significative de bâtiments, une trame d'implantation traditionnelle, une place publique d'intérêt, etc.

La réglementation habituelle continuera de s'appliquer pour ces monuments et sites. Cependant, le fait de les citer ou de les constituer par règlement permettra au conseil municipal d'ajouter des conditions à l'émission de permis, notamment en ce qui a trait au lotissement, à l'apparence extérieure des bâtiments et à l'érection de nouvelles constructions. De plus, le conseil municipal a la possibilité de refuser toute démolition ou tout déplacement d'un monument historique cité et il détient certains droits d'acquisition et d'expropriation touchant le bâtiment et son environnement immédiat. En contrepartie, la municipalité peut offrir aux propriétaires de monuments historiques cités l'aide technique et financière qu'elle juge pertinente.

Les municipalités disposant d'un site du patrimoine peuvent également mettre en valeur leur patrimoine en faisant disparaître du paysage les poteaux, câbles, fils électriques et transformateurs. Elles peuvent pour ce faire bénéficier d'une aide financière dans le cadre du *Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel*. Les projets admissibles sont ceux désignés comme site d'intérêt par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur les biens culturels* ou encore une des autres lois identifiées, en plus d'être inscrits au schéma d'aménagement et de développement comme site d'intérêt et d'être conformes aux orientations du schéma.

Certains fonds, programmes et mesures peuvent également protéger et mettre en valeur le patrimoine. Le *Fonds du patrimoine culturel québécois* vise à contribuer à la conservation et à la mise en valeur de biens culturels et de territoires protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels* ou qui possèdent une valeur patrimoniale significative. Le programme d'*Aide aux immobilisations* permet d'offrir une aide financière dans le but de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine. Enfin, certains propriétaires d'immeubles classés peuvent obtenir une réduction de leurs taxes foncières dans le cadre d'une mesure gouvernementale visant la conservation des biens culturels immobiliers classés.

Parmi les moyens de mettre à l'ordre du jour la culture et le patrimoine, les municipalités ou les MRC peuvent se doter d'une politique culturelle. Celle-ci peut contenir

les grandes orientations qui balisent la mission culturelle que se donnent les municipalités ou les MRC, mais aussi des objectifs concrets à réaliser ainsi qu'un plan d'action pour y arriver. Les municipalités ou les MRC qui possèdent une politique culturelle ont depuis 1995 la possibilité de signer une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications. Les deux partenaires déterminent les objectifs à atteindre en matière de culture et s'engagent à verser l'argent nécessaire à leur réalisation, la contribution de chacun étant négociée selon les projets et les montants disponibles. Par exemple, un programme de subventions peut être mis en place pour aider les propriétaires à respecter les règlements du PIIA.

Afin de revitaliser le cœur des villages, les municipalités peuvent établir un partenariat avec *Rues principales*. Depuis 1984, la fondation *Rues principales* développe une expertise susceptible de redonner vie aux centres des villes et villages détériorés. Cette expertise qui prône le patrimoine comme le meilleur outil de développement économique s'articule autour de trois grands axes : le développement économique et commercial, l'animation et la promotion ainsi que les interventions physiques.

Des collaborations peuvent également être établies avec des associations et des réseaux québécois favorisant la mise en valeur du patrimoine. L'*Association des plus beaux villages du Québec* est un réseau de municipalités à caractère rural, dont une partie du territoire renferme un ou des noyaux villageois ou hameaux représentatifs de l'occupation humaine sur le territoire du Québec, tant dans ses aspects géographique, qu'historique et culturel, et présentant des ensembles authentiques et harmonieux du patrimoine naturel, humain et architectural formant un paysage d'une grande qualité. L'association a pour mission de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural et historique ainsi que la qualité des paysages des plus beaux villages du Québec. Elle permet de développer un sentiment de fierté et un sentiment d'appartenance chez les citoyens des villes membres et travaille à la promotion du réseau sur le plan touristique. Pour sa part, l'adhésion au réseau *Villes et villages d'art et de patrimoine* permet l'embauche d'un animateur-coordonnateur afin de mettre en valeur les sites et les ressources culturelles.

10.1.4 L'orientation et les objectifs

L'orientation : protéger et mettre en valeur les biens patrimoniaux de la région.

Les ***objectifs*** sont :

- ***Compléter la connaissance sur le patrimoine.***
- ***Sensibiliser la population au patrimoine.***
- ***Encourager la reconnaissance du patrimoine.***
- ***Favoriser une rénovation respectueuse du style du bâtiment.***
- ***Favoriser l'intégration des nouvelles constructions dans les aires patrimoniales.***
- ***Initier et encourager des actions de formation sur la restauration du patrimoine bâti.***

10.1.5 Les moyens de mise en œuvre

La MRC de L'Islet a identifié au schéma d'aménagement et de développement les musées et centres d'interprétation publics, les biens classés et cités historiques, un site du patrimoine ainsi que plusieurs immeubles situés à l'extérieur des aires patrimoniales (voir carte 10-5). Ces bâtiments sont identifiés en raison de leur très grande ancienneté et de leur intégrité architecturale, de la rareté du style et de la forme ou de leur valeur historique et culturelle. Leur identification est le résultat de la reconnaissance régionale et nationale.

La MRC de L'Islet entend protéger et mettre en valeur les biens patrimoniaux de la région avec la participation des municipalités locales. Dans cette optique, la MRC a précisé des objectifs au schéma d'aménagement et des normes au document complémentaire. Cette reconnaissance régionale légitime les moyens et la conformité des outils de planification au niveau local. Par la suite, les municipalités devront appliquer ces règles en rendant leurs règlements d'urbanisme conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux normes du document complémentaire.

Afin de protéger davantage le patrimoine sur l'ensemble du territoire, la MRC de L'Islet souhaite que les municipalités se munissent d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans les secteurs d'intérêt.

La MRC de L'Islet, pour aider à atteindre les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine, travaillera à l'élaboration d'un guide du paysage et du patrimoine au niveau régional. Des sessions de formation, des projets de parrainage et des expertises-conseils peuvent aussi être offerts aux propriétaires par l'engagement de professionnels ou de consultants. Des kiosques d'information sur la restauration de bâtiments anciens peuvent être installés dans les quincailleries. Enfin, il est possible de mettre en place des activités de reconnaissance (prix, certificats d'honneur) afin d'encourager la rénovation patrimoniale. En ce sens, la MRC de L'Islet entend poursuivre sa participation au *Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches* pour les prochaines années.

Pour plus de précisions, la description et les moyens d'action, tant au niveau local que régional, correspondant aux biens patrimoniaux présentant un intérêt régional sont décrits au tableau 10-1.

Règ. 02-2023

Tableau 10-1 : Biens patrimoniaux d'intérêt régional

Catégorie	Municipalité	Nom du bien	Description	Moyens d'action
Musée	L'Islet	Musée maritime du Québec	Ancien couvent construit en 1877, il abrite aujourd'hui le Musée maritime du Québec. Propriétaire de la collection nationale maritime du Québec, le musée possède une grande diversité d'objets et de documents anciens se rapportant à toutes sortes d'événements maritimes. Le musée perpétue le souvenir du capitaine Bernier par l'appellation de son édifice principal Pavillon J.E. Bernier. Fils de L'Islet, navigateur de carrière, le capitaine Joseph-Elzéar Bernier s'est illustré pour avoir affirmé la souveraineté canadienne sur les territoires arctiques. Une chalouperie présente une riche collection de chaloupes, canots et barques et un charpentier de marine fait la démonstration du métier traditionnel.	**Promotion des sites présentant un intérêt patrimonial et culturel.**
Musée	Saint-Jean-Port-Joli	Musée de la mémoire vivante	Le musée est consacré au patrimoine immatériel que constituent les récits de vie et les témoignages dans une perspective ethnologique. Situé sur le site Philippe-Aubert-de-Gaspé, le manoir, récemment reconstruit (2007-2008) en respectant l'allure extérieure initiale du bâtiment et sa volumétrie, abrite le Musée de la mémoire vivante.	**Promotion des sites présentant un intérêt patrimonial et culturel.**
Musée	Saint-Roch-des-Aulnaies	La Seigneurie des Aulnaies	Centre d'interprétation du régime seigneurial le plus complet au Québec, avec son manoir seigneurial de style victorien, son moulin banal et sa grande roue à godet. Il retrace le mode de vie du XIXe siècle. Un meunier fait la démonstration de la fabrication artisanale de la farine moulue sur pierre.	**Promotion des sites présentant un intérêt patrimonial et culturel.**
Œuvre d'art classée	L'Islet	Œuvre d'art de l'église Saint-Eugène	On retrouve à l'intérieur de l'église un tabernacle du maître-autel créé par Paul Jourdain dit Labrosse (vers 1740) classé en 1979.	**Conservation des œuvres dans les églises.**
Œuvre d'art classée	L'Islet	Œuvres d'art de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours	On retrouve à l'intérieur de l'église de nombreuses œuvres d'art (sculptures, orfèvreries) classées en 1966, dont le tabernacle du maître-autel exécuté en 1728 par Noël Levasseur.	**Conservation des œuvres dans les églises.**
Immeuble patrimonial classé	L'Islet	Chapelle des Marins	Appelée aussi «Chapelle de procession Saint-Joseph» et «Chapelle Saint-Joseph-Secours-des-Marins». Érigée en 1835, elle fut classée monument historique en 1981. Ses murs sont recouverts d'inscriptions funéraires (ex-voto) en l'honneur des marins naufragés.	**Entretien des bâtiments et des aménagements à long terme afin de maintenir les qualités architecturales des bâtiments.**
Immeuble patrimonial classé	L'Islet	Église Notre-Dame-de-Bonsecours	Construite en 1768 et agrandie en 1830, elle fut classée monument historique en 1957. Elle se distingue par sa façade de type monumental réalisée en 1882 par l'architecte David Ouellet et surtout par la décoration de son chœur réalisée entre 1782 et 1787 par Jean et François Baillargé. Le chemin de croix est signé Médard Bourgault.	**Entretien des bâtiments et des aménagements à long terme afin de maintenir les qualités architecturales des bâtiments.**
Immeuble patrimonial classé	L'Islet	Salle des habitants de L'Islet-sur-Mer	La salle des habitants de L'Islet-sur-Mer, de style Regency, est érigée par la fabrique vers 1827, en bordure du fleuve Saint-Laurent, pour abriter les délibérations des habitants de la paroisse. En 1956, elle est déménagée au cœur	**Entretien des bâtiments et des aménagements à long terme afin de maintenir les qualités architecturales des**

Catégorie	Municipalité	Nom du bien	Description	Moyens d'action
			du village, à proximité d'un ensemble institutionnel regroupant l'église, le presbytère et un cimetière. Aujourd'hui, la salle des habitants, classée en 1957, est toujours utilisée à des fins communautaires et accueille la bibliothèque municipale.	**bâtiments.**
Immeuble patrimonial classé	Saint-Cyrille-de-Lessard	École-chapelle de Bras-d'Apic	L'école-chapelle de Bras-d'Apic, classée monument historique en 1982, est une modeste construction de bois érigée en 1917, qui servait à l'enseignement et au culte catholique. Le bâtiment de plan rectangulaire est coiffé d'un toit à deux versants droits percé de lucarnes et surmonté, en façade, d'un petit clocher. Une croix de chemin s'élève sur la propriété. On retrouve à l'intérieur un Christ en croix dont l'œuvre est attribuée au sculpteur Louis Jobin.	**Entretien des bâtiments et des aménagements à long terme afin de maintenir les qualités architecturales des bâtiments.**
Immeuble patrimonial classé	Saint-Jean-Port-Joli	Église de Saint-Jean-Port-Joli	Construite entre 1779 et 1781, elle fut classée monument historique en 1963. D'inspiration française et à larmiers cintrés, elle se caractérise par ses 2 minuscules chapelles latérales et par le jeu admirable des formes de ses toitures. Elle présente à l'intérieur les œuvres des célèbres architectes sculpteurs Baillargé et les sculptures des frères Médard et Jean-Julien Bourgault.	**Entretien des bâtiments et des aménagements à long terme afin de maintenir les qualités architecturales des bâtiments.**
Immeuble patrimonial classé	Saint-Roch-des-Aulnaies	Chapelle de procession Notre-Dame-de-Lourdes	Construite en 1792, elle fut classée monument historique en 1981. Ce type de chapelle qui existe au Québec depuis le 18e siècle témoigne d'une tradition ancestrale venue de France : les processions de village. Celle-ci est en pierre des champs et, à l'intérieur, on peut y voir la grotte de Notre-Dame-de-Lourdes.	**Entretien des bâtiments et des aménagements à long terme afin de maintenir les qualités architecturales des bâtiments.**
Immeuble patrimonial classé	Saint-Roch-des-Aulnaies	Domaine seigneurial des Aulnaies	Le domaine seigneurial fut classé monument historique en 1965. La désignation comprend un vaste terrain de 6,9 hectares, le manoir, le hangar et le petit Trianon. Le manoir Dionne de style Regency fut construit entre 1850 et 1853 par l'architecte Charles Baillargé. Le domaine est entouré d'une aire de protection depuis 1975.	**Entretien des bâtiments et des aménagements à long terme afin de maintenir les qualités architecturales des bâtiments.**
Immeuble patrimonial classé	Saint-Roch-des-Aulnaies	Moulin banal des Aulnaies	Le moulin banal des Aulnaies, classé monument historique en 1977, est un moulin à eau conçu pour moudre la farine. Construit en 1842, ce bâtiment industriel de plan rectangulaire en pierre, de trois étages et demi, est coiffé d'un toit à deux versants droits aux larmiers courts. Il est le troisième moulin depuis la concession de la seigneurie, le premier datant de 1738.	**Entretien des bâtiments et des aménagements à long terme afin de maintenir les qualités architecturales des bâtiments.**
Immeuble patrimonial cité	Saint-Jean-Port-Joli	Maison Lavallée	Bâtiment historique cité par la municipalité en 2007. Ancien magasin général, cette grande résidence de style second empire est remarquable par son échelle et ses proportions. Elle fut construite en 1893 par François Lavallée, marchand, d'après les plans de l'architecte Charles Bernier.	**Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble patrimonial cité	Saint-Jean-Port-Joli	Phare du Pilier-de-Pierre	Dessiné par l'ingénieur Charles Atherton, ce phare de tradition anglaise fut construit en 1843 avec des pierres apportées d'Écosse par la maison Trinité de Québec. Aujourd'hui, il est toujours utilisé, mais sur un mode automatique depuis 1960.	**Entretien des bâtiments et des aménagements à long terme afin de maintenir les qualités architecturales des bâtiments.**

CATÉGORIE	MUNICIPALITÉ	NOM DU BIEN	DESCRIPTION	MOYENS D'ACTION
Site patrimonial cité	Saint-Jean-Port-Joli	Site Philippe-Aubert-de-Gaspé	Site du patrimoine constitué par la municipalité en 2006. Ce magnifique site est l'objet d'une mise en valeur par la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé. On peut y visiter le Musée de la mémoire vivante, ainsi que l'ancien four à pain avec sa toiture à pavillon en bardeaux de cèdre construit en 1764. Un site archéologique met à jour les fondations du manoir de Gaspé, construit vers 1763 et incendié en 1909, ainsi que les vestiges d'un cellier dont la construction serait antérieure à 1759. Un imposant caveau à légumes érigé au 19e siècle témoigne du patrimoine agricole de la région.	**Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Site patrimonial cité	Saint-Jean-Port-Joli	Site patrimonial du Domaine-Médard-Bourgault	Site patrimonial cité par la municipalité en 2017. La maison fut construite vers 1850. Médard Bourgault, pionnier de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli, s'est servi des murs et du mobilier de sa maison comme journal intime. On retrouve à l'intérieur quelque 50 sculptures.	**Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	L'Islet	Chapelle Sainte-Anne	Chapelle construite en 1894. Elle est surmontée d'une statue de Sainte-Anne.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	L'Islet	Maison Cloutier	Maison d'inspiration française en pièce sur pièce avec toit à croupes. Elle fut construite en 1745 et rallongée en 1818.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	L'Islet	Moulin Casgrain	Érigé en 1862 par le seigneur Olivier-Eugène Casgrain, ce moulin à farine et à scie, appelé « Grand moulin », n'est plus en activité. Il est toujours habité et demeure en bon état. Il porte sur son faîte une statue dédiée à Notre-Dame-de-Bonsecours.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	L'Islet	Moulin Couillard-Després	Ancien moulin à farine érigé en 1841 par le seigneur Jean-Baptiste Couillard-Després. Il fut la propriété de la famille Saint-Pierre de 1930 à 1985. Il est aujourd'hui transformé en auberge.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Adalbert et Saint-Pamphile	Pont couvert	Le seul pont couvert de la MRC de L'Islet. Il fut construit en 1943 et rénové en 1979 et 1999. Il permet de traverser la rivière Noire entre Saint-Adalbert et Saint-Pamphile.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt	Saint-Aubert	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Petite chapelle en bois construite en 1912 du côté sud du lac Trois Saumons. On a retenu ce	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel***

CATÉGORIE	MUNICIPALITÉ	NOM DU BIEN	DESCRIPTION	MOYENS D'ACTION
régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale			nom parce que la première messe célébrée au lac Trois Saumons le fut le 24 juin 1910 dans un des premiers chalets du lac.	**(LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Aubert	Moulin Bernier	Ancien moulin à farine et à carde érigé par le seigneur Pierre-Ignace de Gaspé vers 1790. Il est la propriété de la famille Bernier depuis 1913. Il conserve encore une des plus vieilles machines à carder la laine.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Cyrille-de-Lessard	Moulin Leclerc	Bâtiment construit vers 1870. Alfred Leclerc, fondateur de la Maison Nilus-Leclerc et fabricant de métiers à tisser de renommée mondiale, acquiert en 1874 le moulin à farine et à carde, situé sur la rivière Bras du Nord-Est. Le moulin sera transformé en menuiserie deux ans plus tard pour fabriquer des métiers à tisser et des meubles. Le moulin sera vendu en 1881 à Émile Marier et par la suite à Alfred Couillard et demeurera en fonction jusqu'en 1966. Il est aujourd'hui abandonné.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Damase-de-L'Islet	Chapelle protestante	Chapelle construite en 1904. Elle est située sur le rang Pinguet et placée exactement dans l'alignement des églises de Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise. Elle est la seule chapelle protestante de la MRC de L'Islet. À l'arrière, les monuments de bois du petit cimetière sont sculptés à la main.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire..**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Sainte-Félicité	Maison de colonisation	Maison typique de colons construite vers 1940. Elle n'a jamais été habitée, car on l'a construite pour répondre aux exigences du ministère de la Colonisation afin d'obtenir un lot. Au 20e siècle, l'épopée de la colonisation dans les nouvelles paroisses donne naissance à une architecture spécifique: la maison de colonisation. Il s'agit d'une maison d'un étage et demi en pièce sur pièce de 7 mètres par 8 mètres couverte d'un toit à deux versants. Cet habitat, sommaire, occupe une place importante dans la mémoire du Canada français.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Sainte-Louise	Ancienne sucrerie-école	Première sucrerie-école du Québec qui dispensa ses cours de 1920 à 1937. Aujourd'hui, l'érablière a surtout une vocation commerciale.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Sainte-Louise	Maison Chiniquy	Maison d'esprit québécois construite vers 1860, célèbre grâce au pasteur Charles Chiniquy, personnage très controversé qui introduisit le protestantisme dans la région. Le pasteur y séjourna durant les étés avec sa fille et son gendre de 1896 à 1898.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**

CATÉGORIE	MUNICIPALITÉ	NOM DU BIEN	DESCRIPTION	MOYENS D'ACTION
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Sainte-Louise	Moulin Bélanger	Moulin à scie, plus que centenaire, actionné par une grande roue à godets de 8 mètres. L'eau de la rivière Le Bras est acheminée au moulin par une longue dalle en bois montée sur pilotis, rare exemple au Québec.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Jean-Port-Joli	Grange octogonale	Grange octogonale construite au début du 20e siècle. Elle est ornée d'un clocheton. Selon son concepteur américain (1850), ces constructions presque rondes devaient offrir une plus grande résistance au vent, éviter les pertes d'espace et faciliter l'engrangement des fourrages.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Jean-Port-Joli	Maison Caron	Maison en pierre d'inspiration française, elle fut construite à la fin du 18e siècle.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Jean-Port-Joli	Maison Joseph-Anselme Fournier	La maison aurait été construite par Joseph-Anselme Fournier dans le dernier quart du 18e siècle. Elle fut la propriété de Joseph-Albert Gagnon, fondateur de l'entreprise Jos Gagnon et Fils, aujourd'hui Plastiques Gagnon inc. Comme plusieurs maisons de son époque, sa toiture d'esprit français fut remplacée par une toiture québécoise munie d'un large larmier qui protège le perron. Au cours du 19e siècle, les lucarnes, les fenêtres et la porte d'entrée furent dotées d'éléments décoratifs en bois d'une grande élégance, dont certains ont été sculptés au début du 20e siècle par Médard Bourgault.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Jean-Port-Joli	Maison Dupont-Ouellet et dépendances agricoles	La maison Dupont-Ouellet daterait de 1742 et aurait été construite par Jacques Dupont. La tradition veut qu'elle ne fut pas incendiée par les Anglais en 1759, car ces derniers y auraient trouvé refuge. La toiture d'origine d'esprit français à forte pente fut remplacée au cours du 19e siècle par un modèle plus québécois à coyau et larmiers cintrés. On y retrouve plusieurs bâtiments secondaires bien conservés, dont une grange-étable, un hangar, une ancienne laiterie et un ancien fournil avec son four à pain.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Jean-Port-Joli	Maison Médard Bourgault	La maison fut construite vers 1850. Médard Bourgault, pionnier de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli, s'est servi des murs et du mobilier de sa maison comme journal intime. On retrouve à l'intérieur quelque 50 sculptures.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé	Saint-Jean-Port-Joli	Phare du Pilier de Pierre	Dessiné par l'ingénieur Charles Atherton, ce phare de tradition anglaise fut construit en 1843 avec des pierres apportées d'Écosse par la	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).**

CATÉGORIE	MUNICIPALITÉ	NOM DU BIEN	DESCRIPTION	MOYENS D'ACTION
à l'extérieur d'une aire patrimoniale			maison Trinité de Québec. Aujourd'hui, il est toujours utilisé, mais sur un mode automatique depuis 1960.	**Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Marcel	Forge Camille Pelletier	Ancienne boutique du forgeron Camille Pelletier (établie en 1942). On y retrouve encore un vieux travail pour ferrer les chevaux, un feu de forge ainsi que les outils (tenailles, enclume, marteau), et ce, même si la boutique n'est plus en opération.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Pamphile	Calvaire à Saint-Pamphile	Remarquable calvaire ou Christ en croix réalisé par Harmonie Bourgault au début du 20e siècle. Celui-ci est situé sur la Côte du Calvaire. Il est l'un des plus anciens monuments religieux de ce type dans le sud de la MRC de L'Islet.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Pamphile	Maison Elzire Pelletier	Maison de style Victorien construite en 1912 par Amédée Lord. Le premier occupant fut Eugène Caron. Elle est habitée par la famille Pelletier depuis 1943. Au fil des ans, elle a admirablement conservé ses caractéristiques architecturales (plan asymétrique, toit de forme irrégulière, pignons terminés par un fronton triangulaire, chambranles ornées, galeries). Construction unique dans le sud de la MRC de L'Islet.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Pamphile	Maison L'Italien	Maison d'esprit québécois située sur la route Elgin. Elle fut construite vers 1870. Elle est la seule maison du sud de la MRC de L'Islet à avoir des larmiers cintrés. La façade de la maison est orientée vers le sud afin de profiter de l'ensoleillement.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Pamphile	Salle municipale	La construction de la salle paroissiale en 1942 est une réalisation de Joseph Alexandre, curé de Saint-Pamphile. Son objectif est de ressusciter, dans son architecture, le Manoir Philippe-Aubert-de-Gaspé de Saint-Jean-Port-Joli, détruit par les flammes en 1909. Au début, cette salle abritait une salle d'amusement, un restaurant, une salle de théâtre, une école de garçons et le logis du professeur. En 1966, cette salle devient la salle municipale. Aujourd'hui, elle abrite les bureaux de la Ville de Saint-Pamphile ainsi que la bibliothèque municipale Marie-Louise Gagnon. Sur la façade, on peut apercevoir deux sculptures en bois des frères Bourgault en hommage au premier défricheur, Frédéric Vaillancourt et à l'abbé initiateur du projet.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Roch-des-Aulnaies	Grange octogonale	Grange octogonale construite en 1908 par Joseph Castonguay assisté du menuisier Charles Jean.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et**

CATÉGORIE	MUNICIPALITÉ	NOM DU BIEN	DESCRIPTION	MOYENS D'ACTION
				financière auprès du propriétaire.
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Roch-des-Aulnaies	Maison Deschênes	Maison en pierre d'inspiration française, elle fut construite vers 1780.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Roch-des-Aulnaies	Maison Létourneau	Maison en pierre de style monumental anglais, elle fut construite par François Létourneau en 1793 (terminée en 1801). Initialement, le rez-de-chaussée avait deux forges et un four à pain, la cheminée de l'ouest servant aux forges et celle de l'est au four à pain. L'étage supérieur était affecté à l'habitation de la famille, la cheminée centrale servant au chauffage. Elle est admirablement conservée dans ses divisions originales.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Roch-des-Aulnaies	Maison Mercier	Maison en pierre d'inspiration française, elle fut construite vers 1760.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Roch-des-Aulnaies	Fournil-laiterie Pelletier	Petite maison en pierre bâtie au 18e siècle. Elle fut construite sur la terre concédée en 1679 au premier colon, Jean Pelletier.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Immeuble d'intérêt régional situé à l'extérieur d'une aire patrimoniale	Saint-Roch-des-Aulnaies	Maison Pelletier et dépendances agricoles	Maison d'esprit québécois. Elle fut construite vers 1815 et se caractérise par une ornementation néoclassique dont une porte centrale avec une imposte vitrée et des baies latérales. On y retrouve plusieurs bâtiments secondaires admirablement bien conservés dont une grange-étable à deux étages (on accède au fenil par un pont érigé sur un remblai), un atelier de menuiserie, un ancien fournil, un garage et une ancienne laiterie. Cette ferme occupe une partie de la terre de l'ancêtre, Jean Pelletier. Ensemble agricole témoignant de l'occupation ancienne.	**Citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC art. 127).** **Sensibilisation et assistance technique et financière auprès du propriétaire.**
Aire patrimoniale	L'Islet	Village de L'Islet-sur-Mer	L'implantation de la rue principale, rue étroite et dense, de caractère traditionnel, présente une étonnante concentration de bâtiments anciens dont la qualité principale tient à l'attention portée aux détails architecturaux et au raffinement de plusieurs ornementations. Cette suite de maisons s'interrompt subitement et fait place à une implantation de grands bâtiments institutionnels d'une belle qualité architecturale. On y retrouve l'église Notre-Dame-de-Bonsecours, le presbytère (1863), la salle des habitants, la maison Dion (1871), le Musée maritime du Québec, la chapelle des	**Constitution d'un site du patrimoine (LPC art. 127) ou intégration à la réglementation d'urbanisme d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale** **Interdiction de démolir**

CATÉGORIE	MUNICIPALITÉ	NOM DU BIEN	DESCRIPTION	MOYENS D'ACTION
			marins, l'ancien manoir Casgrain (1832), la maison François Guyon (1680), la maison Jean-Baptiste Bernier (1845), plusieurs maisons à larmiers cintrés et la croix de tempérance (1842). On retrouve également de nombreuses maisons en brique témoignant de la présence des briqueteries au tournant du siècle.	**les principaux bâtiments patrimoniaux dans les aires patrimoniales.** **Restauration, rénovation, agrandissement et implantation en respect avec le style des bâtiments et la trame traditionnelle.** **Interdiction de maisons mobiles dans ou à proximité des aires patrimoniales.** **Autorisation d'affichages fabriqués uniquement de matières premières (bois, métal).** **Interdiction de panneaux lumineux et d'affiches de grande dimension.** **Adhésion à un programme gouvernemental en matière de patrimoine.** **Adhésion à un programme de revitalisation de type *Rues principales*.** **Adhésion à *l'Association des plus beaux villages du Québec.*** **Adhésion au réseau *Villes et villages d'art et de patrimoine.*** **Instauration d'un programme de sensibilisation au patrimoine et au paysage.**
Aire patrimoniale	Saint-Cyrille-de-Lessard	Village de Saint-Cyrille-de-Lessard	Patrimoine architectural comprenant l'église construite en 1916, le presbytère construit en 1872, le cimetière (stèle de bois, chapelle funéraire avec caveaux, 1939), l'édifice municipal (ancien couvent, 1910), la maison Napoléon Gauthier (ancienne école, 1896), l'ancienne cordonnerie (1890), la maison Aubut (1882) et l'ancien magasin général construit en 1908.	
Aire patrimoniale	Saint-Jean-Port-Joli	Village de Saint-Jean-Port-Joli	Patrimoine architectural concentré comprenant la «Place de l'Église», une configuration exceptionnelle d'un espace qui s'est formé progressivement autour d'un événement architectural d'une très grande qualité, l'église. On retrouve également le presbytère construit par l'architecte Joseph-Ferdinand Peachy (1872), le cimetière avec des constructions maçonnées (1883), la maison Ovide-Bruno Fournier d'esprit Regency (vers 1845), la maison Dubé avec sa structure de poteaux sur sole (1775), l'ensemble de la chapelle de procession comprenant la petite chapelle et 4 maisons de style second empire construites vers 1890 selon les plans de Charles Bernier et plusieurs maisons environnantes.	
Aire patrimoniale	Saint-Jean-Port-Joli	Secteur de la rue de l'Ermitage	La rue de l'Ermitage est l'un des méandres routiers qui formaient à l'époque le chemin du Roy, route principale reliant Saint-Jean-Port-Joli avant la construction de la route provinciale 2 (aujourd'hui route 132). Le secteur regroupe plusieurs bâtiments patrimoniaux d'intérêt bâtis au 19e siècle : quelques maisons québécoises, un hangar agricole et la Maison de l'Ermitage, vaste propriété victorienne.	
Aire patrimoniale	Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet	Hameau du Trois-Saumons	Berceau de Saint-Jean-Port-Joli et grand centre d'activités au début du 19e siècle. La rivière et son havre naturel ont favorisé l'établissement des deux premiers censitaires de la seigneurie Port-Joly (concédée en 1677), soit Joseph Caron et Jean-Nicolas Durand vers 1681. Aujourd'hui, de nombreux bâtiments témoignent de l'occupation ancienne. On y retrouve le moulin banal reconstruit en 1763 et rénové à l'anglaise en 1850, la maison Jean-Marie Babin (vers 1759), l'oratoire Sainte-Anne (1914), le petit cimetière protestant (1818), la maison Jean-Marie Bélanger (ancienne milice anglaise, vers 1820), le vieux four à pain (1764) situé sur le site du manoir Philippe-Aubert-de-Gaspé et plusieurs maisons environnantes.	
Aire patrimoniale	Saint-Roch-des-Aulnaies	Place de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies	Patrimoine architectural concentré comprenant l'église au cachet néogothique construite par l'architecte Pierre Gauvreau (1849) et le cimetière «Ad Sanctos», le presbytère construit par l'architecte David Ouellet (1885), la maison	

CATÉGORIE	MUNICIPALITÉ	NOM DU BIEN	DESCRIPTION	MOYENS D'ACTION
			Soulard d'inspiration française (1733), la chapelle de procession et plusieurs maisons environnantes. On peut également observer la demeure monumentale du notaire Amable Morin (vers 1830). Ce notaire et marchand, qui fut également le pomiculteur le plus connu de la région, possédait un des plus grands vergers de la Côte-du-Sud, soit plus de 300 pommiers et 200 pruniers. Aujourd'hui, un petit verger, situé à l'arrière de la résidence, témoigne de ce patrimoine fruitier.	
Aire patrimoniale	Saint-Roch-des-Aulnaies	Village des Aulnaies	Un espace semi-circulaire fermé par une dénivellation en terrasse abrite une succession de bâtiments patrimoniaux implantés dans un cadre paysager. Le site de la seigneurie des Aulnaies constitue un témoignage exceptionnel de l'époque seigneuriale avec le manoir Dionne, le moulin banal et l'ancienne maison du meunier (1888). On retrouve également plusieurs maisons patrimoniales, dont la maison Jean-Baptiste Dupuis (1859) et la maison John Sproat de style monumental anglais (vers 1785). Une croix de chemin souligne l'entrée ouest du site. En bordure de la rivière Ferrée, on observe la maison Auguste Dupuis (vers 1830). Cette maison fut l'ancienne demeure du fondateur de la pépinière du Village des Aulnaies (établie en 1860), l'une des premières pépinières commerciales au Québec. Sur le site, quelques poiriers matures sont encore productifs.	

10.2 Les territoires présentant un intérêt esthétique

10.2.1 La notion de paysage

Le paysage que l'on observe aujourd'hui est le résultat de la présence d'éléments naturels et culturels qui, par leur aspect et leur ordonnancement, expriment la culture locale. Aux éléments naturels tels que le relief, le sol, la végétation, l'eau, s'assemblent les traces humaines comme les pratiques rurales traditionnelles (les cultures, les clôtures de pieux de cèdre, les haies brise-vent, les alignements d'arbres, les vergers, les potagers, les érablières et les boisés de ferme). Le paysage est également marqué par l'intervention de l'homme au niveau du bâti (les bâtiments anciens, les ensembles agricoles, les églises, les cimetières, les nouveaux développements résidentiels et commerciaux, les parcs industriels) et les infrastructures (les routes, les voies ferrées, les lignes électriques, les équipements de communication, etc.).

Le paysage contemporain exprime ainsi les gestes d'aménagement posés par plusieurs générations d'hommes et de femmes de différents milieux. Il est le témoin de l'histoire de la région, des origines, des aspirations, des croyances, des préoccupations et des attentes des habitants qui y vivent depuis plus de 3 siècles. Il sert de lieu de mémoire et de lien avec notre passé dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux, ceux qui témoignent de notre savoir-faire, de nos réussites et de la fierté de notre région. De plus, par ses qualités esthétiques et par la richesse culturelle qui s'en dégagent, le paysage invite à la contemplation, à l'émerveillement et offre un environnement signifiant. Ainsi, la qualité de nos paysages contribue à l'amélioration du cadre de vie de la communauté et au sentiment d'appartenance. Enfin, par sa capacité à offrir des émotions et des informations sur l'histoire et la culture locale, la qualité de nos paysages contribue à l'attrait touristique et, par le fait même, au développement socioéconomique de la région en offrant une expérience de découverte et de dépaysement aux visiteurs.

Maison d'inspiration française à L'Islet (route des Navigateurs).

10.2.2 Les grandes unités de paysages

La MRC de L'Islet est composée de 3 grandes unités paysagères distinctes : la plaine du littoral, le piedmont et le plateau appalachien. À l'intérieur de ces grandes unités paysagères s'inscrivent des éléments et des ensembles à caractère paysager qui symbolisent les caractéristiques historiques, géographiques et sociologiques de la région et de ses habitants.

La ***plaine du littoral*** est une étroite bande de terre argileuse large de 5 km et parallèle au fleuve Saint-Laurent. C'est dans cette portion du territoire que sont localisés la plus grande partie de l'activité agricole traditionnelle et les noyaux villageois aux noms évocateurs de L'Islet-sur-Mer, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies. La route des Navigateurs (132) qui longe la

plaine permet de découvrir la richesse du territoire. Sur cet axe routier se succèdent les parcelles agricoles, les animaux en pâturage, les petits boisés de ferme, les anciens moulins seigneuriaux, les bâtiments agricoles et les maisons d'architecture ancienne des 18e et 19e siècles (maisons d'inspiration française et d'esprit québécois) contribuant

Site du havre du Quai à Saint-Roch-des-Aulnaies.

à créer un cadre champêtre remarquable. À plusieurs endroits s'ouvrent des percées visuelles sur le fleuve offrant une expérience d'immensité et de liberté. La présence des quais à L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli, les maisons à larmiers cintrés et le Musée maritime du Québec rappellent également l'importance de l'activité maritime dans le développement de la région, particulièrement le transport du bois par goélette. Sur les rivages à L'Islet (L'Islet-sur-Mer) et Saint-Roch-des-Aulnaies, on retrouve de longues battures herbacées permettant l'observation de l'oie blanche et d'un bon nombre d'oiseaux aquatiques.

Le ***piedmont*** constitue la zone de transition entre le plateau appalachien et la plaine du littoral et est caractérisé par une ligne de hautes crêtes rocheuses (monts Notre-Dame). Ici, l'activité agricole est importante, mais les champs laissent tranquillement la place aux érablières qui procurent à l'automne un festival de couleurs chatoyantes. Sur le 3e Rang et le chemin Lessard, la vue sur le fleuve est spectaculaire, comme si les

Belvédère du lac Trois Saumons à Saint-Aubert.

terrasses devenaient les estrades de la scène. Les larges ouvertures panoramiques sur le paysage agraire avec le fleuve, les îles, les anses et la silhouette des montagnes de Charlevoix procurent émerveillement et invitent à la contemplation.

Plus au sud, on retrouve le ***plateau appalachien*** entaillé par de nombreuses vallées. Ici, la forêt occupe presque la totalité du plateau. Les sols y sont minces et moins riches et l'agriculture y est parcellaire. La présence de la forêt, les rivières, les marais, les tourbières et les nombreux lacs composent une mosaïque où la nature prend tout son sens. Un parcours le long des routes 204, 285 et 216 permet d'ailleurs de découvrir et de contempler l'immensité du

Lac Noir à Tourville.

territoire. Au centre du plateau, niché à une altitude de 420 mètres, le site panoramique de l'église de Sainte-Perpétue permet d'observer par temps clair la beauté du paysage appalachien. C'est aussi à cet endroit que les eaux se séparent. En effet, la rivière Ouelle coule vers le nord pour se jeter dans le Saint-Laurent alors que la rivière des Gagnon coule vers le sud en direction de l'État du Maine. Dans la partie sud du plateau, le champ visuel s'ouvre sur un paysage agricole charmant et accueillant qui a su se préserver au cœur de la forêt.

10.2.3 La problématique

Afin de mettre en valeur les paysages de la région, plusieurs projets ont été réalisés dans la MRC. Pensons à la réfection du quai et à la création et la mise en valeur du parc des Trois-Bérets à Saint-Jean-Port-Joli. Pensons aussi à la création de nombreux sentiers pédestres et de ski de fond qui permettent de contempler les paysages magnifiques du piedmont et du plateau appalachien ainsi que les vues spectaculaires sur le fleuve et la plaine du Saint-Laurent. On observe également à certains endroits une amélioration des abords de la route 132 par l'aménagement d'îlots de délimitation (terre-pleins) et par l'affichage harmonieux de bâtiments commerciaux. Soulignons aussi la création des comités d'embellissement et la participation de plusieurs municipalités à des concours, tels que *Les Fleurons du Québec*.

En 2004, la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a inauguré le site du *Havre du Quai*. Ce site pittoresque a été aménagé en halte routière, aire de pique-nique et poste d'observation panoramique. On y retrouve une attraction inédite soit, une table d'orientation en pierre qui reproduit à plat le panorama en présentant des informations sur tous les éléments visibles du paysage. La table d'orientation identifie plus de 70 toponymes représentant autant d'éléments du paysage visibles par temps clair à partir du site. De ce nombre, une trentaine de noms de lieux sont associés à l'orographie (monts, montagnes, collines, coteaux, etc.), un peu plus d'une trentaine relèvent de l'hydrographie (pointes, caps, rochers, anses, baies, etc.) et une quinzaine identifient des municipalités, villages, hameaux et lieux-dits. Ces informations permettent à l'observateur de s'orienter et de lire le paysage.

Dans la région, plusieurs initiatives contribuent à la valorisation paysagère; cependant, certaines pratiques territoriales ont quant à elles des incidences moins positives. Pensons aux extensions urbaines et à la villégiature dense en bordure du littoral qui, tranquillement, ferment les percées visuelles sur le fleuve et rendent difficiles les accès à la berge. Constatons également l'apparition des friches qui réduisent à certains endroits les vues sur le paysage. En bordure des routes panoramiques, les nouvelles constructions sont parfois mal intégrées au patrimoine et l'absence de délimitation entre la chaussée et les stationnements créent une rupture avec la trame ancienne. On remarque également sur le territoire la disparition graduelle des clôtures traditionnelles en pieux de cèdre et des alignements d'arbres en bordure des routes. Enfin, les accès aux sites sont parfois difficiles (chemins peu entretenus, absence de stationnement et de panneaux directionnels) limitant ainsi la découverte des paysages aux seuls résidants.

Bien que certains paysages en bordure du littoral ont acquis un statut qui favorise aujourd'hui leur protection et leur mise en valeur, plusieurs paysages remarquables ne sont toujours pas reconnus et protégés et sont aujourd'hui fragiles et menacés de disparition. En effet, aucun règlement n'encadre pour l'instant l'implantation d'éoliennes sur le territoire. De plus, bien que la plaine du littoral soit aujourd'hui reconnue comme paysage de découverte par les citoyens et les touristes, le piedmont et le plateau appalachien demandent une reconnaissance et une mise en valeur qui leur permettront de dévoiler leurs attraits.

10.2.4 L'orientation et les objectifs

L'orientation : protéger et mettre en valeur les paysages de la région.

Les ***objectifs*** sont :

- ***Sensibiliser la population au paysage.***
- ***Améliorer l'accès aux différents paysages.***
- ***Favoriser l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage.***
- ***Encourager un développement urbain maîtrisé et cohérent, respectueux des spécificités paysagères.***
- ***Revaloriser les entrées des villages.***
- ***Maîtriser les éléments ayant un impact négatif sur les paysages.***

10.2.5 Les moyens de mise en œuvre

Le paysage se modifie et se construit constamment à travers de multiples dimensions (temporelle, géographique, économique, patrimoniale, culturelle, écologique, etc.). Il n'est donc pas un domaine d'intervention à juxtaposer à d'autres domaines, mais plutôt une approche transversale pour mieux gérer le territoire et favoriser un développement spatial harmonieux et cohérent. Ainsi, la préoccupation paysagère doit traverser toute la réflexion sur le développement du territoire de la MRC (choix en matière d'extension urbaine, orientations en matière de transport, d'environnement, de patrimoine et de développement économique). La mise en œuvre d'une réflexion concertée sur le devenir du paysage est donc une étape incontournable et particulièrement solidaire dans le développement de la région puisqu'elle s'appuie sur une identité commune et partagée.

Dans cette optique de concertation, la MRC de L'Islet entend protéger et mettre en valeur les paysages de la région lors de l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement. Par exemple, la MRC s'est assurée de préserver les vues spectaculaires sur le fleuve lors de la révision des périmètres d'urbanisation. Elle a également précisé des objectifs au schéma d'aménagement et des normes au document complémentaire concernant l'affichage dans les aires patrimoniales et en bordure de la route 132. La MRC entend aussi favoriser l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage en soutenant les municipalités lors de l'élaboration éventuelle de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Au tableau 10-2, la MRC a identifié plusieurs paysages d'intérêt régional. Afin de les mettre en valeur, la MRC souhaite travailler à l'élaboration d'un parc régional éclaté. Ce projet visera majoritairement les sites de tenure publique, incluant le tronçon de la *Route verte* situé sur le territoire de la MRC. Il s'organisera autour de deux liens intégrateurs que sont le réseau hydrographique (fleuve, rivières, lacs) et la *Route verte*.

Dans le piedmont, plusieurs vues spectaculaires permettent de contempler et d'apprécier la plaine du littoral, le fleuve, les îles et les montagnes de Charlevoix. L'accès à ces belvédères naturels est parfois difficile. Puisque l'accès à un paysage concourt à sa légitimité, certains sites identifiés nécessiteront une attention particulière au niveau de l'accessibilité. Dans le cadre d'un éventuel parc régional, cette attention pourra s'exprimer par l'aménagement d'un stationnement, d'un sentier ou par la mise en place d'une signalétique adéquate.

Enfin, la MRC souhaite protéger et mettre en valeur les paysages humanisés et le patrimoine naturel par la mise en œuvre d'outils de sensibilisation. Pour ce faire, la MRC travaillera à l'élaboration d'un guide des paysages et du patrimoine afin de sensibiliser la population. Ce guide présentera éventuellement les circuits pour partir à la découverte de la nature et du patrimoine dans la MRC de même qu'une description sommaire des principaux points d'intérêt.

Pour plus de précisions concernant la description des paysages et les moyens d'action, la MRC de L'Islet a identifié, au tableau 10-2 et à la carte 10-7, les paysages présentant un intérêt régional. Ces sites ont été déterminés en raison de leur valeur esthétique, de la singularité et de la diversité de leurs composantes et de leur richesse ethno-historique.

Les sites proposés dans le schéma d'aménagement et de développement ne sont pas exhaustifs, mais se veulent avant tout un point de départ à une réflexion sur la protection et la mise en valeur des paysages de la région. À cet effet, les municipalités sont invitées à valider les sites retenus sur leur territoire pour en bonifier ou en retrancher le contenu.

Règ. 02-2023

Tableau 10-2 : Paysages d'intérêt régional

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
1.	Plaine du littoral	Route des Navigateurs (132)	▪ Route panoramique permettant de révéler et d'apprécier le patrimoine rural et les paysages champêtres. La route suit, en partie, l'ancien tracé du chemin du Roy. ▪ Présence ponctuelle de percées visuelles sur le fleuve qui invitent à la contemplation. ▪ Présence de nombreux bâtiments de ferme et de maisons d'architecture ancienne des 18e et 19e siècles et d'un petit patrimoine (clôtures en pieux de cèdre, croix de chemin, chapelles, fours à pain, etc.) témoignant des rites, des croyances, du savoir-faire et de la vie de nos ancêtres. ▪ Présence de nombreuses fermes laitières. ▪ Présence de la route verte, un itinéraire cyclable le long de la route 132 qui traverse le village de L'Islet-sur-Mer, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies, en accotement asphalté. À la hauteur de la Seigneurie des Aulnaies, la Route verte s'engage dans le chemin des Berges pour devenir une piste cyclable sur les aboiteaux le long du fleuve.	1. La multiplication de l'habitat individuel dispersé le long de la route 132 ferme les percées visuelles sur le fleuve. 2. Les extensions urbaines se font en rupture avec le tissu urbain initial. 3. Les friches agricoles ferment les percées visuelles sur le fleuve. 4. À certains endroits, l'étendue des stationnements à l'avant des bâtiments commerciaux sans démarcation de la route et l'absence de plantations créent une rupture avec la trame traditionnelle. 5. Les traversées routières des villages sont sensibles à l'accumulation de panneaux publicitaires et signalétiques. 6. Les nouvelles constructions ont perdu les références du type architectural local. 7. L'apparition de bâtiments agricoles de type industriel amène l'abandon puis la	1. Préservation des vues sur le fleuve et du cadre champêtre en maintenant la route 132 libre de toute nouvelle urbanisation comme axe de découverte de la région plutôt que comme axe de développement urbain. 2. Agrandissement des périmètres urbains en fonction de la capacité d'absorption visuelle du site afin de respecter et de valoriser les spécificités paysagères. 3. Gestion de la friche agricole afin de maintenir les percées visuelles sur le fleuve. 4. Amélioration des abords de la route 132 en structurant les stationnements par l'aménagement d'îlots de délimitation (terre-pleins). 5. Intégration à la réglementation d'urbanisme des dispositions concernant l'affichage. 6. Intégration à la réglementation d'urbanisme d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans les secteurs sensibles. 7. Sensibiliser les agriculteurs à leurs responsabilités à titre de «producteurs de paysages».

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
				démolition du patrimoine agricole (grange-étable, fournil, laiterie, etc.). La disparition progressive de bovins en pâturage, particulièrement de vaches laitières, entraîne la disparition des pâturages.	
				8. L'augmentation de la taille des parcelles agricoles à la suite du regroupement des petites et moyennes exploitations entraîne la disparition des clôtures et des alignements d'arbres.	8. Plantation de haies brise-vent.
				9. Disparition graduelle des vergers traditionnels.	9. Initier les citoyens à l'arboriculture fruitière et sauvegarder des variétés fruitières en régression.
				10. Pour beaucoup de résidants, le cadre de vie quotidien n'est pas perçu comme un paysage en soi. Faute d'information et de sensibilisation, le paysage n'est pas envisagé comme un projet, un enjeu pour l'avenir.	10. Sensibiliser les citoyens au patrimoine et au paysage.
2.	Plaine du littoral	Site du quai de L'Islet	▪ Accès au littoral et vue sur le fleuve et les battures. ▪ Présence d'un quai et d'une aire de pique-nique. Paysage témoin de l'importance qu'a connue l'activité maritime dans la région particulièrement le transport du bois par goélette. ▪ Site de mise à l'eau pour les kayaks.	1. Les abords du quai et les aires de pique-nique sont particulièrement à soigner. 2. L'absence de panneaux d'interprétation limite la connaissance du lieu et de son histoire.	1. Mise en valeur du site par des aménagements paysagers. 2. Installation de panneaux d'interprétation afin de ré-véler l'histoire du quai et le caractère maritime de L'Islet-sur-Mer (transport du bois par goélette, cours de navigation au Collège de L'Islet, construction navale au milieu du 19e siècle dont le chantier du capitaine Thomas Bernier le père de l'explorateur

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
			▪ Permet d'explorer les anses, les berges, les battures et les îles de la MRC de L'Islet par les tronçons de la Route bleue du Sud-de-l'Estuaire.		Joseph-Elzéar Bernier).
3.	Plaine du littoral	Embouchure de la rivière Trois Saumons (Saint-Jean-Port-Joli)	▪ Ensemble paysager d'intérêt rappelant les débuts de l'occupation française à Saint-Jean-Port-Joli. ▪ Site offrant de belles percées visuelles sur la rivière Trois Saumons, le fleuve et les battures. ▪ Présence de la maison Couillard, d'une chapelle et du moulin banal, témoins de l'époque seigneuriale. ▪ Refuge d'oiseaux migrateurs permettant l'observation de l'oie blanche au printemps et à l'automne. ▪ Présence de la cicutaire maculée variété de Victorin (espèce floristique menacée).	1. L'absence de panneaux d'interprétation limite la connaissance du lieu et de son histoire. 2. Les activités humaines sur le littoral (circulation de VTT, remblayage, construction en rive, tonte de la prairie humide, cueillette de plantes, piétinement) ont un impact direct sur l'habitat dont dé-pendent les espèces floristiques rares de l'estuaire pour leur survie telles que la cicutaire maculée variété de Victorin.	1. Installation de panneaux d'interprétation afin de révéler l'histoire du lieu. 2. Sensibiliser les municipalités et les propriétaires riverains à la protection des berges.
4.	Plaine du littoral	Halte des Pilliers	▪ Accès au littoral et vue sur le fleuve. Au loin, par temps clair, on peut apercevoir le phare du Pilier de Pierre. ▪ Présence d'une aire de pique-nique. ▪ Panneaux d'interprétation (historique des phares de la Traverse de Saint-Roch, dynamique du fleuve au large de Saint-Jean, description de la faune aviaire).	1. La fermeture de la halte routière de la mi-octobre à la mi-mai limite l'accès à la berge durant la saison hivernale.	1. Maintenir ouverte la halte routière afin de permettre l'accès quatre saisons au littoral.

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
5.	Plaine du littoral	Site du quai de Saint-Jean-Port-Joli comprenant le parc des Trois-Bérets	▪ Accès au littoral et vue sur le fleuve. Paysage témoin de l'importance qu'a connue l'activité maritime dans la région. ▪ Présence du quai et d'une marina. ▪ Sentiers pédestres en bordure du littoral et exposition de sculptures le long des sentiers. ▪ Site aménagé (bancs, poubelles, lampadaires, stationnement). ▪ Panneaux d'interprétation (histoire du quai, réintroduction du bar rayé). ▪ Site de mise à l'eau pour les kayaks. Permet d'explorer les anses, les berges rocheuses, les battures et les îles de la MRC de L'Islet par les tronçons de la Route bleue du Sud-de-l'Estuaire.	1. Qui dit aménagement dit également entretien. Bien que récemment aménagé, le site risque de se détériorer si on ne prévoit pas à long terme le nécessaire entretien du mobilier et de l'aménagement paysager.	1. Entretien des aménagements à long terme afin de maintenir la qualité paysagère du site.
6.	Plaine du littoral	Site du Havre du Quai (Saint-Roch-des-Aulnaies)	▪ Accès au littoral et vue spectaculaire sur le fleuve, l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies, les crêtes rocheuses de Kamouraska (monadnock) et les montagnes de Charlevoix. ▪ Site aménagé (table d'orientation, bancs, poubelles, tables de pique-nique, toilette, stationnement). ▪ Site de l'ancien quai de Saint-Roch-des-Aulnaies offrant un panorama exceptionnel où le fleuve, les champs et les battures	1. L'agrandissement du périmètre urbain vers l'est le long de la route 132 risque de fermer la vue spectaculaire sur le fleuve. De plus, la construction d'infrastructures ou d'équipements sur le site risque d'altérer ce paysage par ailleurs unique dans la MRC de L'Islet. 2. Bien que récemment aménagé, le site risque de se détériorer si on ne prévoit pas à long terme le nécessaire entretien du mobilier et de l'aménagement paysager.	1. Préservation du panorama en limitant l'agrandissement du périmètre urbain vers l'est le long de la route 132, maintien de l'affectation agricole et aucune implantation d'équipements et de services publics à l'est du périmètre urbain. 2. Entretien des aménagements à long terme afin de maintenir la qualité paysagère du site.

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
			composent une seule étendue. ▪ On y retrouve un ensemble agricole au sud de la route 132 dont la disposition au cœur du paysage constitue un lieu de rappel de l'occupation ancienne. ▪ Site de mise à l'eau pour les kayaks. Permet d'explorer les anses, les berges rocheuses, les battures et les îles de la MRC de L'Islet par les tronçons de la Route bleue du Sud-de-l'Estuaire.		
7.	Plaine du littoral	Un boisé au cœur du Village-des-Aulnaies (Saint-Roch-des-Aulnaies)	▪ Un magnifique boisé provenant de l'ancienne pépinière Dupuis-Verreault enserre la route de la Seigneurie (132) créant un tunnel de verdure d'une belle harmonie contribuant au charme et à l'identité du village. ▪ La présence du boisé souligne le village en créant une intimité qui marque le passage de la route à la notion de rue (passage d'une zone de 90 km/h à 50 km/h).	1. Éventuellement, les nouvelles constructions pourraient menacer la pérennité du boisé. 2. L'aménagement paysager des nouvelles constructions dans le village se fait parfois en rupture avec la trame paysagère ancienne. 3. L'absence de panneaux d'interprétation limite la connaissance du lieu et de son histoire.	1. Protéger le boisé en permettant les nouvelles constructions sous certaines conditions telles que la superficie de coupe n'excède pas 30 % de la superficie sous couvert forestier et le maintien d'une bande boisée minimale de 20 m en bordure de la route. Sensibiliser le propriétaire à participer à la conservation volontaire de son boisé afin de préserver les caractéristiques naturelles et patrimoniales reconnues d'intérêt pour la collectivité. 2. Encourager les propriétaires au respect du bien commun que constitue le paysage du village en plantant des arbres dont les espèces et la disposition respectent l'unité d'ensemble. 3. Installation de panneaux d'interprétation afin de révéler l'histoire du lieu (ancienne pépinière Dupuis-Verreault incluant le site de la maison Auguste-Dupuis près de la rivière Ferrée).

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
8.	Plaine du littoral	Vue panoramique de la route de l'Église (Saint-Roch-des-Aulnaies)	▪ Vue panoramique exceptionnelle sur les champs, le fleuve et les montagnes de Charlevoix qui invite à la contemplation. ▪ Paysage témoignant de l'importance de l'agriculture dans le développement de la région.	1. L'agrandissement du périmètre urbain à l'est de la route de l'Église risque de fermer la vue sur le fleuve.	1. Préservation du panorama en limitant l'agrandissement du périmètre urbain à l'est de la route de l'Église et maintien de l'affectation agricole à l'est du périmètre urbain.
9.	Plaine du littoral	Chemin du Grand Village (Saint-Jean-Port-Joli)	▪ Concentration agricole dense sur un bout de rang dont l'occupation est marquée par un alignement d'arbres des plus remarquables. ▪ Plusieurs bâtiments témoignent de l'occupation ancienne. On y retrouve l'ancienne gare Trois-Saumons Station et magasin général transformé en résidence, l'ancienne maison-école transformée en remise et quelques maisons et bâtiments de ferme du 18e et 19e siècles.	1. Les arbres en bordure de la route sont déjà à maturité. L'absence de relève pourrait diminuer la pérennité de l'ensemble.	1. Maintien du caractère de l'ensemble par la mise en œuvre d'un programme de plantation.
10.	Piedmont	Les vergers à L'Islet	▪ Présence de vergers (pommes, poires, prunes) le long du chemin Lamartine Est avec à l'horizon le déploiement du fleuve. Lorsque fleurissent les arbres fruitiers au printemps, le panorama devient enchanteur. ▪ Les nombreux vergers contribuent à l'identité de L'Islet.	1. Certains vergers sont à maturité. L'absence de relève pourrait diminuer la pérennité de l'ensemble.	1. Maintien du caractère du village par la mise en œuvre d'un programme de plantation et de sensibilisation à l'arboriculture fruitière.
11.	Piedmont	Les alignements d'arbres le long du chemin Lamartine	▪ L'alignement de grands arbres le long du chemin Lamartine contribue au charme et à l'identité du village.	1. Certaines plantations sont déjà à maturité. L'absence de relève pourrait diminuer la pérennité de l'ensemble.	1. Maintien du caractère du village par la mise en œuvre d'un programme de plantation.

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
		(L'Islet)	▪ La présence des arbres souligne l'entrée du village et marque le passage de la route à la notion de rue (passage d'une zone de 90 km/h à 50 km/h).		
12.	Piedmont	Le 3e Rang O. (Saint-Aubert)	▪ Route panoramique présentant une très large ouverture visuelle sur les champs, le fleuve, les îles et les montagnes de Charlevoix. ▪ Présence de fermes laitières et de pâturages. ▪ Prédominance de la culture de la pomme de terre dans les champs. ▪ Présence du pont Francœur et des vestiges du site du moulin Francoeur. ▪ Y subsistent également, quelques maisons et bâtiments de ferme du 19e siècle témoignant du savoir-faire et de la vie de nos ancêtres.	1. La multiplication de l'habitat individuel dispersé le long du 3e Rang Ouest risque de fermer les vues sur le fleuve. 2. Le pont Francoeur risque de se détériorer si on ne prévoit pas à long terme son entretien.	1. Préservation des percées visuelles sur le fleuve en maintenant le versant nord du 3e Rang Ouest libre de toute nouvelle urbanisation. 2. Conservation du pont de béton par un entretien adéquat.
13.	Piedmont	Mont Le Pain de Sucre (L'Islet)	▪ Un sentier donne accès au sommet du mont Pain de Sucre situé à une altitude de 330 mètres. ▪ Présence d'érablières tout le long du parcours avec des percées visuelles sur le fleuve dans la montée et une vue spectaculaire au sommet permettant de contempler et d'apprécier la plaine du littoral, le fleuve, les îles et les montagnes de Charlevoix.	1. L'absence de signalétique limite l'accès au site. 2. La tenure privée du site limite l'accès.	1. Installation de panneaux signalétiques et mise en valeur du site afin d'améliorer l'accessibilité. 2. Développer avec les propriétaires concernés des droits de passage.

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
14.	Piedmont	Le 4e Rang (Saint-Aubert)	▪ Route pittoresque en terre battue dont la présence des érables en bordure procure à l'automne un spectacle visuel flamboyant. ▪ Les nombreuses érablières qui s'animent au printemps témoignent de l'importance de l'acériculture dans la région. ▪ La présence de l'agriculture dans la partie ouest contribue au charme de l'ensemble et offre une large ouverture visuelle sur le fleuve et les crêtes rocheuses du piedmont (monts Notre-Dame).	1. Les tuyaux d'érablières très apparents à certains endroits altèrent le paysage. 2. L'abandon de l'activité agricole risque de conduire à une fermeture du paysage.	1. Dissimuler, dans la mesure du possible, les tuyaux d'érablières en bordure de la route. 2. Maintien de l'affectation agricole.
15.	Piedmont	Route Gamache (Sainte-Louise)	▪ Une crête rocheuse enserre une petite vallée ondulée au creux de laquelle se déploie une activité agricole formant un beau cadre champêtre.	1. L'abandon de l'activité agricole risque de conduire à une fermeture des espaces par l'apparition de la friche ou le reboisement.	1. Maintien de l'affectation agricole.
16.	Piedmont	Route à Bédard (Sainte-Louise)	▪ Route sinueuse en terre battue enveloppée d'érablières offrant à mi-parcours une vue saisissante sur le fleuve et les montagnes de Charlevoix. ▪ On peut observer la pointe de la rivière Ouelle jusqu'à l'île du Pilier de Pierre ainsi que le village de Sainte-Louise avec l'église. ▪ On retrouve à l'entrée sud de la route un ensemble domestique traditionnel	1. La présence de lignes de transport d'énergie a un impact sur la végétation. Les lignes et les pylônes électriques dans l'horizon visuel altèrent le panorama sur le fleuve.	1. Réduire l'impact du réseau dans le paysage (exemple : traitement écologique des végétaux sous les lignes).

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
			témoignant de l'occupation ancienne.		
17.	Piedmont	Rang de la Haute-Ville, route Gaspard et rang du Bonnet (Sainte-Louise)	▪ Des sentiers de ski de fond, de randonnée pédestre et de raquette permettent de contempler le paysage. La piste de ski de fond traverse différents peuplements forestiers qui caractérisent le piedmont appalachien, soit des cédrières, des érablières, des bétulaies et des sapinières. Pour leur part, les sentiers pédestres et de raquette permettent de découvrir des points de vue magnifiques sur le fleuve et la plaine du Saint-Laurent ▪ Un sentier pédestre permet l'accès au coteau Blanc, situé à une altitude de 360 mètres.	1. Bien que récemment aménagé, le site risque de se détériorer si on ne prévoit pas à long terme le nécessaire entretien du mobilier et des sentiers.	1. Entretien des aménagements à long terme afin de maintenir la qualité paysagère du site.
18.	Piedmont	Route Harrower (Saint-Cyrille-de-Lessard et L'Islet)	▪ Route pittoresque en terre battue, étroite et sinueuse dont la dénivellation par endroit combinée à la présence rapprochée des érables et les percées visuelles sur le fleuve procurent une expérience de nature enveloppante et surprenante. Les nombreuses érablières témoignent de l'importance de l'acériculture dans la région. ▪ La route fut construite au début du 18e siècle par les	1. Les tuyaux d'érablières sont très apparents à certains endroits et altèrent le paysage.	1. Dissimuler les tuyaux d'érablières en bordure de la route.

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
			frères Harrower pour l'exploitation forestière.		
19.	Piedmont	Route et belvédère du lac-Trois-Saumons (Saint-Aubert)	▪ Route charmante, étroite et sinueuse menant à un belvédère offrant une vue panoramique spectaculaire sur les érablières, les champs, le fleuve, les îles (île aux Oies, île aux Grues, île du Pilier de Pierre) et les montagnes de Charlevoix. ▪ Le belvédère est situé à 420 mètres d'altitude.	1. L'absence de signalétique limite l'accès au site et les abords du belvédère sont peu sécuritaires. De plus, l'érosion et la compacité du sol le long du sentier et principalement aux abords du belvédère menacent la pérennité du couvert végétal. 2. L'absence de panneaux d'interprétation limite la connaissance de la région et de ses attraits en termes de paysage.	1. Installation de panneaux directionnels et mise en valeur du site afin d'améliorer l'accessibilité, la sécurité du site et de freiner l'érosion du sol. 2. Installation d'un panneau d'interprétation (genèse du paysage, historique de l'occupation humaine) et d'une table d'orientation.
20.	Piedmont	Rivière Bras Saint-Nicolas, incluant la chute à Taupin et Les Portes de l'Enfer, la chute à la Tourte et la chute d'Apic. (Saint-Cyrille-de-Lessard)	▪ Des sentiers donnent accès à la rivière Bras Saint-Nicolas et aux plus belles chutes de la région.	1. L'absence de signalétique limite l'accès aux sites et les sentiers sont peu sécuritaires. 2. La tenure privée des sentiers limite l'accès.	1. Installation de panneaux signalétiques et mise en valeur des sites afin d'améliorer l'accessibilité. 2. Développer avec les propriétaires concernés des droits de passage.
21.	Piedmont	Chemin Lessard Ouest (Saint-Cyrille-de-Lessard)	▪ Route panoramique présentant une très large ouverture visuelle sur les champs, les érablières du piedmont et le fleuve. ▪ Présence d'un petit pont de béton (pont Edwin-Bélanger) auquel se greffent des accès sur fond de pierre témoignant d'une ingénierie vernaculaire. ▪ La présence de nombreuses érablières dans le proche horizon dévoile à l'automne une symphonie de	1. À certains endroits, les friches agricoles ferment les percées visuelles sur le fleuve. 2. Le pont de béton risque de se détériorer si on ne prévoit pas à long terme son entretien.	1. Gestion de la friche agricole afin de maintenir les percées visuelles sur le fleuve. 2. Conservation du pont de béton par un entretien adéquat.

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
			couleurs chatoyantes.		
22.	Piedmont	Site panoramique de la couronne chemin Lessard Est (Saint-Cyrille-de-Lessard)	▪ Vue panoramique exceptionnelle formant une couronne visuelle permettant de contempler les érablières du piedmont, le fleuve, les îles et les montagnes de Charlevoix ainsi que le plateau forestier du versant sud. Par temps clair, on peut voir jusqu'à Québec. ▪ Présence d'une agriculture extensive au sommet et présence d'une maison d'esprit québécois du 19e siècle témoignant de l'occupation ancienne.	1. L'abandon de l'activité agricole risque de conduire à une fermeture des espaces par l'apparition de la friche ou le reboisement. 2. La maison n'est plus habitée et sa désaffection peut menacer sa pérennité.	1. Maintien de l'affectation agricole. 2. Réhabiliter le bâti ancien.
23.	Piedmont	Tour d'observation de Saint-Aubert	▪ Tour d'observation en bois d'une hauteur de 40 m. Elle offre une vue panoramique sur le lac Trois Saumons, au sud, et sur le littoral et le fleuve Saint-Laurent, au nord.	1. La faible signalisation limite l'accès au site.	1. Amélioration de la signalétique indiquant le sentier d'accès à la tour d'observation et le stationnement à proximité.
24.	Plateau appalachien	Parc-Nature de Tourville	▪ Le Parc-Nature de Tourville est une mosaïque de rivières, lacs, marais, tourbières et forêt. L'accès est libre et invite à l'exploration de trois milieux naturels pédestres. Des sentiers d'interprétation permettent l'accès à des tours d'observation ornithologique au site du lac Noir. D'autres sentiers d'interprétation permettent de contempler la faune	1. Les sites risquent de se détériorer si on ne prévoit pas à long terme le nécessaire entretien du mobilier et de l'aménagement des sentiers.	1. Entretien des aménagements à long terme afin de maintenir la qualité paysagère du site

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
			et la flore au site du Bras de la rivière Ouelle et au site du lac Therrien.		
25.	Plateau appalachien	Site panoramique de l'église (Sainte-Perpétue)	▪ Ouverture panoramique permettant de contempler le vaste plateau appalachien au cœur du village de Sainte-Perpétue. À 420 mètres d'altitude, Sainte-Perpétue domine le plateau et cette situation géographique fait en sorte qu'à cet endroit «les eaux se séparent». En effet, la rivière Ouelle coule vers le nord pour se jeter dans le Saint-Laurent alors que la rivière des Gagnon coule vers le sud en direction de l'État du Maine.	1. La présence d'un vaste stationnement, sans délimitation et sans aménagement, diminue la qualité paysagère. 2. Les nouvelles constructions en bordure de l'église ont perdu les références du type architectural local. 3. Mauvaise intégration du réseau aérien d'électricité.	1. Amélioration du site en structurant le stationnement par l'aménagement d'îlots de délimitation (terre-pleins) et la plantation d'arbres afin de créer une continuité avec l'aménagement de l'église et du cimetière. 2. Intégration à la réglementation d'urbanisme d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. 3. Relocalisation du réseau aérien d'électricité pour libérer le panorama.
26.	Plateau appalachien	Site panoramique du chemin Taché Ouest (Sainte-Félicité)	▪ Appeler aussi la côte des Bois (lieu-dit), cette partie du chemin Taché Ouest (le plus vieux rang de la municipalité) offre une vue panoramique permettant de contempler le plateau appalachien sur une vaste étendue. ▪ Présence d'une ancienne école de rang, construite en 1906, d'une croix de chemin et de plusieurs bâtiments agricoles anciens.	1. L'abandon de l'activité agricole le long de la route risque de conduire à une fermeture des espaces par l'apparition de la friche ou le reboisement. 2. L'ancienne école de rang et les bâtiments agricoles sont abandonnés. L'abandon de l'ensemble peut menacer sa pérennité.	1. Maintien de l'affectation agricole. 2. Réhabiliter les bâtiments anciens.
27.	Plateau appalachien	Route Bélanger (Saint-Marcel)	▪ Route pittoresque en terre battue traversant un plateau agricole et une érablière. On peut y contempler à l'est le village de	1. Le développement urbain à l'ouest de la route 285 risque d'altérer le caractère champêtre de l'ensemble. 2. La présence de friches à	1. Préservation du caractère champêtre de l'ensemble en limitant l'agrandissement du périmètre urbain à l'ouest de la route 285. 2. Gestion de la friche afin de

No	Grande unité paysagère	Site	Description	Principaux enjeux	Moyens d'action
			Saint-Marcel et son église et à l'ouest le mont Sugar Loaf. ▪ Paysage témoin de l'importance de l'agriculture dans le développement de Saint-Marcel. ▪ Le long de la route, un Sacré-Cœur, construit en 1933, témoigne de la foi de nos ancêtres.	l'est de la route ferme peu à peu la zone agricole et la rend moins visible.	maintenir le caractère agricole de l'ensemble.
28.	Plateau appalachien	Route du Sault et site du pont couvert (Saint-Adalbert)	▪ Route pittoresque en terre battue permettant de contempler l'immensité et la splendeur du plateau appalachien. ▪ Présence d'une agriculture extensive contribuant au charme de l'ensemble. ▪ Route menant à un pont couvert dont la structure témoigne d'un mode de construction révolu.	1. L'abandon de l'activité agricole le long de la route risque de conduire à une fermeture des espaces par l'apparition de la friche ou le reboisement.	1. Maintien de l'affectation agricole.
29.	Plateau appalachien	Route Thériault (Saint-Adalbert)	▪ Route pittoresque en terre battue dont la présence des érables en bordure procure à l'automne un spectacle visuel flamboyant. ▪ Les nombreuses érablières témoignent de l'importance de l'acériculture dans la région.	1. Les tuyaux d'érablières sont très apparents à certains endroits et altèrent le paysage.	1. Dissimuler, dans la mesure du possible, les tuyaux d'érablières en bordure de la route.
30.	Plateau appalachien	Montagne Bellevue (Saint-Adalbert)	▪ La route de la Montagne permet l'accès au mont Bellevue. ▪ Présence d'érables le long du parcours avec des percées visuelles sur le plateau appalachien.	1. L'absence de signalétique limite l'accès au site. 2. La route de la Montagne ne permet pas l'accès au sommet du mont Bellevue situé à 500 mètres d'altitude. 3. La tenure privée du site limite l'accès.	1. Installation de panneaux signalétiques et mise en valeur du site afin d'améliorer l'accessibilité. 2. Développer un sentier pédestre permettant l'accès au sommet du mont Bellevue. 3. Développer avec les propriétaires concernés des droits de passage.

10.3 Les territoires présentant un intérêt écologique

10.3.1 La notion de site d'intérêt écologique

Un site d'intérêt écologique correspond à un milieu naturel dont la valeur est remarquable d'un point de vue environnemental. Plusieurs éléments sont pris en considération pour la reconnaissance d'un site, dont la fragilité de l'écosystème, la qualité faunique et floristique retrouvée ainsi que le besoin vital de l'habitat pour une espèce donnée. La MRC de L'Islet reconnaît plusieurs sites d'intérêt écologique appartenant à 3 milieux naturels : le littoral, les milieux humides et la forêt.

10.3.2 Le littoral

Le littoral correspond à toutes les terres en contact avec le fleuve, autant au niveau continental qu'insulaire, et est caractérisé par la présence de marais saumâtres et de rivages rocheux. Les marais saumâtres se retrouvent dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent et sont composés d'espèces d'eau douce tolérant des faibles salinités et de la turbidité élevée telles que le scirpe d'Amérique. Ces marais sont à découvert lors des basses mers et se présentent en une succession de bandes de végétation parallèles au rivage en fonction de la tolérance des espèces à l'immersion. Les espèces végétales retrouvées sont uniques à ce type de marais et ces battures s'avèrent être des endroits privilégiés pour les oiseaux aquatiques et migrateurs.

La MRC de L'Islet reconnaît plusieurs sites d'intérêt écologique au niveau du littoral, soit les berges et les battures du Saint-Laurent, touchant aux territoires municipaux de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies, ainsi que l'île au Pilier de Pierre, l'île au Pilier de Bois, les îles et les battures aux Loups Marins.

Au niveau des berges et des battures du fleuve, les aires protégées incluent 2 refuges d'oiseaux migrateurs, soit les sites de L'Islet et de Trois-Saumons, statuts octroyés par le Service canadien de la faune. Ces refuges constituent des habitats essentiels à la survie de l'oie des neiges et de la bernache du Canada qui y séjournent pour se nourrir des rhizomes de scirpe. La fonction

Refuge d'oiseaux migrateurs à L'Islet.

première des refuges est de protéger les oiseaux en interdisant la chasse et toute autre forme de dérangement pendant la période de migration. De plus, tout le rivage de la MRC est reconnu par la Société de la faune et des parcs du Québec comme ayant plusieurs habitats fauniques. Les berges sont effectivement divisées en 12 parcelles, chacune identifiée comme une aire de concentration d'oiseaux aquatiques. La reconnaissance d'un site comme habitat faunique vise à interdire certaines activités susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à cet habitat.

La Société de la faune et des parcs reconnaît également la présence de 2 habitats fauniques sur l'île au Pilier de Pierre et l'île au Pilier de Bois hébergeant respectivement plus de 1 000 couples d'oiseaux. Les colonies d'oiseaux répertoriées sont le cormoran à aigrettes, le grand héron, le goéland à bec cerclé, le goéland argenté, le goéland marin et le petit pingouin.

Pour leur part, les îles et les battures aux Loups Marins comprennent 3 habitats fauniques reconnus par la Société de la faune et des parcs, soit une héronnière, un habitat du rat musqué et une aire de concentration d'oiseaux aquatiques. Les oiseaux répertoriés sont le grand héron, le bihoreau gris, l'eider à duvet, le goéland argenté et le goéland marin. On retrouve également des oiseaux migrateurs dont l'oie des neiges et de nombreux canards barboteurs (sarcelle, canard noir et canard pilet).

Enfin, les battures aux Loups Marins abritent le bihoreau à couronne noire, le bécasseau semi-palmé et le tournepierre à collier ainsi que la plus grande concentration de pluviers semi-palmés le long du fleuve Saint-Laurent, ce qui a permis la reconnaissance des battures aux Loups Marins comme une *Zone importante pour la conservation des oiseaux au Canada (ZICO)*. Ce statut biologique, octroyé par la Fédération canadienne de la nature (FCN) et Études d'oiseaux Canada (ÉOC), n'a aucun effet juridique, mais veut plutôt inciter les décideurs et les promoteurs à respecter la valeur patrimoniale du site.

10.3.3 Les milieux humides

Dans la MRC de L'Islet, 3 milieux humides reçoivent le titre de site d'intérêt écologique. Il s'agit du lac Vaseux à Saint-Cyrille-de-Lessard, du lac Leverrier à Saint-Adalbert et du lac Noir à Tourville. La Société de la faune et des parcs du Québec a identifié ces 3 sites comme étant des habitats du rat musqué, c'est-à-dire des habitats essentiels au développement de cette espèce. Il s'agit en effet d'excellents exemples de marais et de milieux humides où une flore spécifique s'implante et une faune particulière s'y développe. Les habitats du rat musqué sont localisés sur des terres du domaine public et privé. Même s'ils reçoivent les titres d'habitats fauniques, seule la partie publique est protégée en vertu du règlement sur les habitats fauniques de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1).

En plus du rat musqué, on peut observer au lac Noir plusieurs espèces d'oiseaux dont le canard noir, la sarcelle à ailes vertes, le fuligule à collier, la sarcelle à ailes bleues, le canard colvert, le butor d'Amérique, le plongeon huard, le grand héron et la grèbe à bec bigarré. En plus des espèces précédemment décrites, on peut observer au lac Leverrier le canard huppé, le garrot commun et la bécassine des marais.

Un milieu hydrique est aussi considéré comme un site d'intérêt écologique, soit l'embouchure de la rivière Trois Saumons, à Saint-Jean-Port-Joli. On y retrouve une frayère à éperlan arc-en-ciel du sud de l'estuaire du Saint-Laurent, une population désignée vulnérable par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP). Le Bureau d'écologie appliquée,

entreprise de services-conseils en environnement ayant rédigé le Plan de rétablissement de la population pour le compte du MFFP, a évalué la productivité de la frayère et établit l'importance de celle-ci pour la reproduction de cette population. L'habitat de cette population est protégé en terres publiques en vertu du *Règlement sur les habitats fauniques* de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1).

10.3.4 La forêt

La forêt renferme un habitat essentiel à la survie du chevreuil, soit les aires de confinement du cerf de Virginie communément appelées ravages de chevreuil. Les ravages sont les sites où se réfugient les cerfs en période hivernale pour se protéger de façon efficace contre le froid, le vent et la neige. Les 2 composantes principales d'un ravage sont la présence d'essences arbustives pour la nourriture et la présence de résineux pour l'abri.

La Société de la faune et des parcs a identifié un ravage majeur sur le territoire de la MRC de L'Islet, soit celui de la Grande Rivière. Chevauchant 2 MRC (L'Islet et Kamouraska), ce ravage couvre une superficie de 57 km² sur le territoire de la MRC de L'Islet et compte environ 600 chevreuils. Le territoire couvert par le ravage est situé sur les terres publiques dont une partie dans la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Chapais.

Plusieurs petits sites de confinement du cerf de Virginie ont également été recensés par la même société sur le territoire. La superficie couverte n'est cependant pas assez grande pour parler d'un ravage, mais plutôt de pochettes d'hivernement où 2 chevreuils, en moyenne, sont retrouvés. Une concentration de ces pochettes (petits ravages inférieurs à 2,5 km²) a été identifiée près du lac Therrien, d'où la possibilité d'un futur ravage.

En plus du cerf de Virginie, de nombreuses espèces animales et végétales sont associées au milieu forestier et composent ensemble la biodiversité du territoire. Parmi les espèces animales présentes, certaines sont appréciées pour les activités de chasse et de pêche dont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée, le castor, la loutre, la martre, le rat musqué, la belette, le renard, le coyote, le vison, le raton-laveur et l'omble de fontaine.

Les forêts anciennes revêtent beaucoup d'importance pour une foule d'espèces animales et végétales et elles sont essentielles au maintien de la diversité biologique. On dénombre peu de forêts anciennes au Québec. On désigne par forêt ancienne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation naturelle majeure récente et dans lesquels on retrouve de très vieux arbres. En décembre 2002, le ministère des Ressources naturelles a identifié et classé la forêt ancienne du Ruisseau-Hamon en tant qu'écosystème forestier exceptionnel (*Loi sur les forêts,* L.R.Q., c. F-4.1). Cette reconnaissance vise à préserver l'écosystème en interdisant toute activité d'aménagement forestier (coupe, drainage, construction de chemin, etc.). La forêt ancienne du Ruisseau-Hamon est située à Saint-Marcel sur les terres du domaine public. Il s'agit d'une cédrière à sapin et à épinette rouge qui n'a pas été sérieusement affectée par des perturbations naturelles sévères (feux,

épidémies d'insectes et vents violents) depuis 3 siècles. De plus, il s'agit d'un peuplement vierge qui n'a jamais été aménagé ou perturbé par les activités humaines. On y trouve, entre autres, des arbres de plus de 300 ans. Ce peuplement constitue sans aucun doute l'un des meilleurs exemples de cédrières anciennes dans la zone de la forêt feuillue au Québec.

Les espèces floristiques ou fauniques possèdent des caractéristiques qui sont importantes, soit pour leur valeur écologique, scientifique, alimentaire, économique, médicinale, culturelle ou sociale. Avec la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., c. E-12.01), le gouvernement québécois s'est engagé à garantir la sauvegarde de l'ensemble de la diversité génétique du Québec. Une espèce est menacée lorsque sa disparition est appréhendée. Elle est vulnérable lorsque sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée. L'identification d'une espèce floristique menacée ou vulnérable vise à interdire dans certains cas sa récolte. Pour sa part, la reconnaissance d'un habitat floristique vise à interdire certaines activités susceptibles de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat.

Aucun habitat floristique n'est pour l'instant reconnu par le ministère de l'Environnement dans la MRC de L'Islet. Par contre, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) signale la présence de 10 espèces floristiques désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sur le territoire de la MRC de L'Islet. On retrouve 2 espèces menacées, soit la cicutaire maculée variété de Victorin et le gentianopsis élancé variété de Victorin, une espèce vulnérable, soit la valériane des tourbières et 7 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit le bident d'Eaton, le ériocaulon de Parker, la zizanie à fleurs blanches variété naine, la plantantère à grandes feuilles, l'isoète de Tuckerman, la goodyérie pubescente et le calypso bulbeux.

Le CDPNQ signale également la présence de 5 espèces animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables dans la MRC de L'Islet, soit la salamandre pourpre, la salamandre sombre du nord, le lynx du Canada, le lynx roux et le couguar de l'Est. Pour ce dernier, par contre, sa présence n'est pas confirmée bien que plusieurs mentions d'observations ont été enregistrées récemment sur le territoire.

Le Service canadien de la faune souligne aussi la présence potentielle du gros-bec errant, un oiseau trapu, sur le territoire de la MRC de L'Islet. Cette espèce, désignée «préoccupante» selon la *Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29)*, se reproduit, notamment, dans les forêts de conifères et les forêts mixtes matures et anciennes. Plusieurs forêts du territoire possèdent donc les caractéristiques de l'aire de reproduction de cet oiseau.

Calypso bulbeux.

10.3.5 La problématique

Le territoire de la MRC de L'Islet est constitué d'un milieu naturel riche et diversifié (fleuve, îles, battures, marais, tourbières, lacs, rivières, forêts) accueillant une faune et une flore tout aussi diversifiées. Ces milieux naturels sont précieux et fournissent abri et nourriture à de nombreuses espèces végétales et animales contribuant ainsi au maintien de la biodiversité, à la qualité de vie des citoyens et au développement socioéconomique de la région en offrant des expériences de nature aux amateurs de plein air. Pensons à l'observation des milliers d'oies au printemps et à l'automne et aux activités de chasse et de pêche qui attirent de nombreux visiteurs chaque année.

Afin de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels de la région, quelques initiatives ont été réalisées depuis 20 ans. L'organisme Canards Illimités a reconnu la valeur et l'intérêt écologique des lacs Noir et Leverrier et a procédé, dans les années 1980, à l'aménagement de ces 2 sites pour améliorer la productivité biologique et la qualité de l'environnement propice à la nidification de la sauvagine. À cet effet, des barrages ont été construits afin d'abaisser le niveau d'eau des lacs pour ainsi favoriser la croissance de la végétation émergente.

À l'automne 2000, la municipalité de Tourville a procédé à l'aménagement de tours d'observation et de sentiers d'interprétation des milieux humides au pourtour du lac Noir. Dans le même sens, le Musée maritime du Québec a mis en valeur, en 1999, le refuge d'oiseaux migrateurs à L'Islet avec l'installation de panneaux d'interprétation et la création d'une promenade aux abords du littoral (interprétation de la sauvagine, de la faune aquatique et de l'environnement du couloir fluvial). En 2007, la municipalité de Tourville a mis en valeur son milieu naturel par la création du Parc-Nature de Tourville. Des sentiers d'interprétation permettent l'exploration d'une mosaïque de rivières, lacs, marais, tourbière et forêt.

Sentiers d'interprétation des milieux humides au lac Noir à Tourville.

Au niveau de la protection des ravages, un plan d'aménagement du ravage de la Grande Rivière a été confectionné conjointement par les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement et de la Faune en 1994. Échu en 1998, le plan n'a pas été renouvelé. Par contre, des modalités de coupes forestières et de traitements sylvicoles favorisant une qualité d'abri et de nourriture pour le cerf sont tout de même prises en compte lors des coupes forestières sur les terres du domaine public.

Grâce aux inventaires effectuées au cours des 12 dernières années, la répartition de la cicutaire maculée variété de Victorin le long de l'estuaire du Saint-Laurent est relativement bien connue. Parmi les 39 occurrences du CDPNQ récemment observées, seulement 15 possèdent une cote de qualité excellente ou élevée, dont deux

d'entre elles sont situées dans la MRC de L'Islet. Les deux sites identifiés sur le territoire sont le Rocher Panet à L'Islet et l'anse de Trois-Saumons à Saint-Jean-Port-Joli. Compte tenu de l'aire de répartition très restreinte de la cicutaire maculée variété de Victorin, de la superficie réduite de son habitat et des menaces diverses pesant sur l'espèce, les experts considèrent le risque de sa disparition au Québec comme étant élevé. Afin de protéger l'espèce, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a élaboré en 2007 un *Plan de conservation de la cicutaire maculée variété de Victorin.* Dans son plan, le MDDEP prévoit attribuer un statut légal de protection aux deux sites identifiés dans la MRC de L'Islet et prévoit sensibiliser les municipalités ainsi que les propriétaires riverains.

La fragmentation forestière engendre des perturbations qui peuvent entraîner la disparition d'espèces animales et végétales dont certaines espèces floristiques menacées ou vulnérables. La disparition des corridors forestiers et des boisés de ferme contribue à cette fragmentation forestière. En effet, les corridors forestiers et les boisés de ferme jouent un rôle important dans la migration des espèces et les échanges génétiques. Ils assurent une stabilité aux populations présentes dans les sites d'intérêt écologique. Afin de protéger les corridors forestiers et les boisés de ferme, la MRC a adopté un règlement régional sur la protection des boisés privés dont certaines dispositions visent plus particulièrement la protection des boisés agricoles.

Sans être cartographié, l'habitat du poisson correspond à l'ensemble des cours d'eau, lacs, marais, marécages ou plaines d'inondation fréquentés par des poissons dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux selon une moyenne établie par une récurrence de 2 ans. Cet habitat abrite, entre autres, des frayères et des aires d'alevinage, c'est-à-dire les lieux utilisés par les poissons pendant la période la plus critique de leur cycle vital. La qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques dépend fortement de la présence et de l'efficacité de la bande riveraine qui joue plusieurs rôles cruciaux. Elle agit notamment comme filtre permettant de retenir l'apport de nutriments, de sédiments et de polluants dans le cours d'eau. Elle agit également comme agent régulateur de la température du cours d'eau et constitue l'outil le plus efficace pour stabiliser les berges et freiner l'érosion. Afin de protéger l'habitat du poisson, la MRC de L'Islet a ajusté les nouvelles dispositions de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

Enfin, mentionnons qu'en dépit des efforts de protection accomplis depuis 20 ans, les pressions exercées par le développement de certaines activités (agriculture, villégiature, exploitation forestière, récréotourisme) se poursuivent et peuvent dans certains cas menacer l'intégrité écologique des milieux naturels et, par le fait même, la reproduction de plusieurs espèces. Pensons par exemple aux modifications importantes de certains cours d'eau pour des fins de drainage agricole qui bouleversent l'intégrité écologique des rivières, principalement les frayères à poissons tels que l'omble de fontaine (truite mouchetée). Pensons également à la circulation de véhicules motorisés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent et dans les tourbières qui détruisent la végétation par le compactage du sol.

10.3.6 L'orientation et les objectifs

L'orientation : protéger et mettre en valeur les sites d'intérêt écologique.

Les ***objectifs*** sont :

- ***Compléter la connaissance sur les milieux naturels.***
- ***Sensibiliser la population aux milieux naturels.***
- ***Préserver l'intégrité écologique des milieux naturels.***
- ***Protéger et réhabiliter les habitats et les ressources perturbés.***
- ***Assurer la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.***
- ***Harmoniser le développement récréotouristique et la protection des sites d'intérêt écologique.***

10.3.7 Les moyens de mise en œuvre

La MRC de L'Islet entend protéger et mettre en valeur les sites d'intérêt écologique avec la participation des municipalités locales. Dans cette optique de protection, la MRC a attribué une affectation de conservation à plusieurs territoires d'intérêt écologique dont les îles et les îlots du Saint-Laurent, le lac Leverrier et le lac Noir. À l'intérieur de cette affectation, seuls les travaux de mise en valeur faunique, récréative ou touristique conçus à des fins publiques et qui respectent le milieu naturel environnant sont permis. La MRC a également attribué une affectation de conservation intégrale à certains territoires d'intérêt écologique situés en terre publique, dont les berges et les battures du fleuve Saint-Laurent et la forêt ancienne du Ruisseau-Hamon. La très grande sensibilité au point de vue écologique justifie, pour ces territoires, une fonction presque exclusive à la production biologique naturelle. À cet effet, aucun usage n'y est autorisé sauf les aménagements fauniques.

Il est important de protéger les ravages puisque la répartition de l'espèce devient de plus en plus rare et qu'ils constituent une ressource importante pour l'économie de la région. Ainsi, la MRC veut sensibiliser les propriétaires de boisés privés (principalement les propriétaires de boisés comportant des cédrières) à la nécessité de préserver les composantes essentielles d'un ravage, soit la nourriture et l'abri, et ce, lors des pratiques forestières.

La MRC veut mettre en œuvre un programme de sensibilisation aux milieux naturels.

Plusieurs organismes en environnement font la promotion et le soutien d'actions visant la protection, la conservation et la réhabilitation des milieux naturels de la région. Pensons au Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA), au comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) du Sud-de-l'Estuaire ainsi qu'à Canards Illimités Canada (CIC). Afin de protéger et mettre en valeur les sites d'intérêt écologique, la MRC de L'Islet veut travailler en collaboration avec les diffé-

rents organismes en environnement pour un meilleur arrimage des différentes actions sur le territoire.

Pour plus de précisions, les moyens d'action correspondant à chaque site d'intérêt écologique sont décrits au tableau 10-3 et localisés à la carte 10-8.

Règ. 02-2023

Tableau 10-3 : Les sites d'intérêt écologique de la MRC de L'Islet

Catégorie	Municipalité	Nom du site	Statut	Réglementation	Moyens d'action
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies	Berges et battures du Saint-Laurent	Public	Règlement sur les habitats fauniques (*Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*)[1].	Instaurer un programme de sensibilisation aux milieux naturels (brochures, dépliants) à l'intention des citoyens. Sensibiliser les élus à l'environnement et aux enjeux du développement durable. Soutenir les projets du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. Améliorer l'accessibilité et mettre en valeur les sites en respect avec le milieu naturel.
	Saint-Jean-Port-Joli	Battures aux Loups Marins	Privé		
Colonie d'oiseaux	Saint-Jean-Port-Joli	Île au Pilier de Pierre	Public		
		Île au Pilier de Bois	Public		
Habitat du rat musqué	Saint-Adalbert	Lac Leverrier	Public		
	Saint-Cyrille-de-Lessard	Lac Vaseux	Privé		
	Saint-Jean-Port-Joli	Îles aux Loups Marins	Privé		
	Tourville	Lac Noir	Public et privé		
Héronnière	Saint-Jean-Port-Joli	Battures aux Loups Marins	Privé		
Refuge d'oiseaux migrateurs	L'Islet	Berges et battures à L'Islet	Public	Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs (*Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*). Interdiction de chasse. Limitation aux usages reliés à l'observation et l'interprétation de la nature.	
	L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli	Berges et battures de Trois-Saumons	Public		
Aire de confinement du cerf de Virginie	Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Perpétue et Tourville	Ravage de la Grande Rivière	Public	Règlement sur les habitats fauniques[1]. Modalités de coupes forestières et traitements sylvicoles favorisant une qualité d'abri et de nourriture pour le cerf.	Sensibiliser les propriétaires de boisés privés à l'importance de préserver les composantes essentielles d'un ravage lors des pratiques forestières. Participer aux discussions entourant l'élaboration du *Plan général d'aménagement forestier* (PGAF).
Écosystème forestier exceptionnel	Saint-Marcel	Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon	Public	*Loi sur les forêts*. Interdiction de coupe forestière.	Améliorer l'accessibilité au site en respect avec le milieu naturel.
	Saint-Omer	Forêt ancienne de la Rivière-du-Rochu	Public		
	Saint-Marcel	Forêt ancienne de la Rivière-Rocheuse	Public		
Refuge biologique	Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Marcel, Tourville, Sainte-Perpétue	Refuges biologiques	Public	*Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.* Interdiction d'aménagements forestiers.	Améliorer l'accessibilité et mettre en valeur les sites en respect avec le milieu naturel.

Frayère de l'éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'Estuaire	Saint-Jean-Port-Joli	Embouchure de la rivière Trois Saumons	Public	Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (*Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*). Règlement sur les habitats fauniques (*Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*).	Soutenir les projets du Bureau d'écologie appliquée
[1]Seule la partie publique est protégée en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.*					